

## Louvain School of Management

# Les changements climatiques : Quels sont les impacts sur la gestion des entreprises en Europe ?

Mémoire recherche réalisé par  
**Christopher Pepermans**

en vue de l'obtention du titre de  
**Master 120 crédits en sciences de gestion, à finalité spécialisée (ou à finalité approfondie)**

Promoteur(s)  
**Michel De Wolf**

Année académique 2016-2017



## **Préface & remerciements**

À travers cette préface, je tenais à remercier sincèrement Michel De Wolf de m'avoir accompagné lors de la réalisation de ce mémoire malgré certaines requêtes exigeantes de ma part, il a toujours su trouver du temps pour m'orienter.

Je tenais également à exprimer ma gratitude pour mes parents, Patricia et Robert, qui ont sacrifié énormément de choses pour pouvoir m'offrir l'éducation que j'ai reçue et qui m'ont toujours soutenu lors de mon parcours académique et extra-académique. Sans eux, je n'aurais jamais pu être à l'aube de ma graduation et avoir toutes les cartes entre mes mains pour mon avenir.

Pour finir, je tenais à remercier l'ensemble du personnel académique pour l'apprentissage qu'ils m'ont offert durant mes années au sein de l'UCL et de la LSM, mais également à l'ensemble des membres de l'association étudiante CESEC pour m'avoir offert la chance d'apprendre énormément de compétences qu'aucun livre ne pourra jamais enseigner.



## Table des matières

Préface & remerciements .....	I
Table des matières .....	I
Introduction .....	1
Chapitre 1 : Analyse de la situation environnementale.....	3
1.1 Historique des questions environnementales .....	3
1.2 Le réchauffement climatique à l’horizon 2050 .....	7
1.3 L’impact du réchauffement climatique sur la société.....	8
1.4 L’impact du réchauffement climatique sur l’économie .....	10
1.4.1 Le rapport de Stern .....	10
1.4.2 Conclusion.....	16
1.5 Le climatoscepticisme et le scandale du « ClimateGate » .....	17
1.5.1 Le point de vue des climatosceptiques.....	17
1.5.2 Le Climategate de 2009 .....	19
1.5.3 Conclusion.....	20
1.6 Compendium du chapitre 1 .....	21
Chapitre 2 : La construction des politiques environnementales internationales .....	23
2.1 Du Sommet de la Terre aux conférences des parties .....	23
2.1.1 Le Sommet de la Terre .....	23

2.1.2 Les Conférences des Parties (COP) .....	26
2.1.3 L'Union européenne.....	28
2.2 Compendium du chapitre 2.....	33
Chapitre 3 : L'influence des changements climatiques sur les entreprises européennes. ....	35
3.1 Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales .....	36
3.1.1 Conclusion.....	37
3.2 Le Management environnemental ou le Système de management environnemental (SME) et ces outils (EMAS et ISO 14001).....	37
3.2.1 Les certifications EMAS et ISO 14001 .....	38
3.2.2 Motivations pour les entreprises et limites .....	40
3.2.3 Le SME est-il efficace pour la performance économique d'une entreprise ?.....	45
3.2.4 Conclusion.....	48
3.3 L'éco-innovation.....	49
3.4 Compendium du chapitre 3.....	51
Pour aller plus loin .....	53
Conclusion.....	54
Bibliographie .....	57

*« Conservation means development as much as it does protection. I recognize the right and duty of this generation to develop and use the natural resources of our land but I do not recognize the right to waste them, or to rob, by wasteful use, the generations that come after us... Moreover, I believe that the natural resources must be used for the benefit of all our people, and not monopolized for the benefit of the few... Of all the questions which can come before this nation, short of the actual preservation of its existence in a great war, there is none which compares in importance with the great central task of leaving this land even a better land for our descendants than it is for us, and training them into a better race to inhabit the land and pass it on. Conservation is a great moral issue, for it involves the patriotic duty of insuring the safety and continuance of the nation. »*

*Theodore Roosevelt, Speech at Osawatomie, Kansas, 1910*

## Introduction

Le 8 août 2016<sup>1</sup>, nous avons épuisé l'ensemble des ressources que la planète Terre est théoriquement capable de renouveler en une année. En regardant sous un autre angle, cela signifie que nous avons vécu plus de 140 jours sur les réserves naturelles disponibles et nous avons vécu à crédit pendant près de 5 mois.

Cette statistique, qui en est une parmi d'autres, nous indique l'impact que l'activité a sur l'environnement, mais également permet de nous remettre en question sur notre mode de vie et notre niveau de consommation des ressources naturelles. Ces habitudes ne sont pas soutenables sur le long terme. De plus, dans moins de 30 ans, nous devrions atteindre la barre symbolique des 9 milliards d'individus sur Terre et avec l'amélioration générale du mode de vie de chacun et du développement économique, l'activité humaine aura un impact majeur sur la dégradation de notre planète. Si nous ne réalisons pas de progrès plus important au niveau des politiques environnementales, alors les dégâts causés par l'activité humaine seront plus nombreux que les améliorations créent grâce aux politiques actuelles. (OCDE, 2012)

Nous ne pouvons donc pas nier l'importance qu'auront les politiques environnementales sur le paysage professionnel dans les prochaines années. Chaque entreprise à travers le monde sera certainement d'une manière ou d'une autre impactée par ces changements climatiques. C'est pour cette raison que nous avons décidé de nous intéresser sur la question des changements climatiques et de savoir ce qui impactera ou influencera l'entreprise de demain.

Ce travail de réflexion personnel a pour objectif de mieux comprendre les problèmes environnementaux et de les remettre en perspective par rapport à la gestion managériale d'une entreprise européenne en gardant une vision large pour réussir à intégrer l'ensemble

---

<sup>1</sup> Selon l'organisation non gouvernementale Global Footprint Network (2016)

des constructions internationales sur le sujet. Pour réaliser cet objectif, nous avons divisé ce travail en 3 chapitres distincts.

Le premier aura pour mission d'analyser la situation environnementale dans son ensemble. Nous commencerons par réaliser un bref historique des questions environnementales afin de savoir quand l'humanité a commencé à s'interroger sur le sort de notre planète. Ensuite, nous étudierons l'impact du réchauffement climatique à l'horizon 2050 et nous analyserons son effet sur la société au sens large. Par après, nous essayerons de comprendre les répercussions sur l'économie de l'action et de l'inaction grâce au rapport de Stern. Pour finir, et dans le but de prendre en considération les avis de chacun, nous parcourons rapidement les principales critiques des personnes dites « climatosceptiques » et nous discuterons de la crise de légitimité qu'aura introduit le « Climategate » en 2009.

Le second chapitre quant à lui sera dédié à la construction des politiques environnementales internationales. Pour ce faire, nous passerons en revue l'évolution des politiques en passant par le Sommet de la Terre jusqu'aux conférences des Parties (COP) qui jouent un rôle crucial dans les discussions entre les leaders mondiaux. Ensuite, nous traiterons des politiques directrices de l'Union européenne ainsi que de la stratégie pour 2020 et 2050. Pour finir avec ce second chapitre, nous regarderons les actions possibles de l'Union européenne pour l'application de ces politiques.

Le troisième et dernier chapitre de ce travail se concentrera sur l'influence des politiques de protection de l'environnement sur les entreprises. À travers ce chapitre, nous aurons un aperçu des principes directeurs de l'OCDE et nous analyserons l'implémentation des systèmes de management environnemental en essayant de comprendre les motivations des entreprises à la mise en place de ces SME ainsi qu'à l'impact de ceux-ci sur les performances économiques et financières des entreprises européennes. Pour terminer ce dernier chapitre, nous parlerons de l'éco-innovation qui est l'une des recommandations de l'Europe pour les entreprises afin d'améliorer les processus de productions et de trouver des alternatives plus vertes.

## Chapitre 1 : Analyse de la situation environnementale

Avant d'analyser plus en détail l'impact des changements climatiques sur la gestion des entreprises, nous allons présenter un historique relatif aux premières préoccupations environnementales en Europe et en Belgique.

Ensuite, nous présenterons l'état du réchauffement climatique à l'horizon 2050 ainsi que les conséquences sur la société si les politiques environnementales n'évoluent pas plus rapidement.

Par après, nous étudierons l'impact des changements climatiques sur l'économie grâce à l'analyse du rapport de Stern et nous critiquerons ce dernier. Nous terminerons ce premier chapitre par une courte prise en considération de l'avis des climatosceptiques et par la présentation du « climategate » de 2009.

### 1.1 Historique des questions environnementales

Bien que les premières préoccupations environnementales ont vu le jour aux États-Unis à la fin du XVIIIe siècle dans les villes industrialisées et polluées, il aura fallu attendre les années 1970 (Boillot Grenon, 2015) pour voir apparaître de nouvelles manières de conceptualiser la société et afin de se pencher sur les questions liées à l'environnement et la qualité de vie. Ces problématiques étaient présentées comme les nouvelles questions prioritaires pour les gouvernements et les autorités locales, mais également pour les institutions internationales telles que l'OCDE, le Conseil de l'Europe ou l'ONU (Gobin, 1986).

En juin 1972, lors de la conférence de Stockholm ayant pour thème l'environnement, la communauté internationale suggérait de prendre en considération les questions environnementales comme étant une priorité mondiale et de prendre des mesures afin de les catégoriser en tant qu'actions politiques internationales. (Bonneuil et al. 2012)

En effet, le niveau de dégradation environnementale entre 1945 et 1972 a été un important moteur à la prise de conscience des politiques sur la question environnementale. Avec un produit intérieur brut multiplié par 2,5 et un nombre total d'échanges mondiaux augmentant de 400 % entre 1950 et 1970 (grâce à une transformation des modes de production et des modes de consommations) l'impact sur l'empreinte écologique a été important. (Bonneuil et al. 2012)

À partir des années septante, année décrétée comme « *Année européenne pour la conservation de la nature* » par le Conseil de l'Europe, beaucoup de changements ont eu lieu dans les discours politiques et dans le processus de décision du gouvernement en Belgique. Alors qu'auparavant le thème de l'environnement était inexistant lors des discussions parlementaires et qu'il n'y avait pas de budgets consacrés uniquement à ces questions, le rapporteur de la commission de l'époque, A. Nazé, a rapporté le message de la commission quant à l'augmentation de l'intérêt de la classe politique sur les questions et problèmes liés à l'environnement lors de la séance du 23 mars 1971 de la commission Santé publique devant la Chambre des représentants. (Gobin, 1986)

*Il y a des mots qui à une certaine époque font balle. Ils font d'ailleurs fortune aujourd'hui. C'est le cas, notamment du mot « environnement », qui connaît cette faveur. Et il le mérite. On le retrouve dans des études savantes comme dans la bouche des responsables de la vie politique (...). Le moment est venu de combattre efficacement les nuisances provoquées par la société industrielle (...). La Commission de la Santé publique s'est préoccupée depuis des années de l'environnement. Mais nous nous en occupions comme M. Jourdain faisant de la prose. La Commission de la Santé publique n'a pas utilisé le vocable, mais elle s'est sans cesse préoccupée de ces problèmes. (Chambre des représentants, 1971, p.2-3)*

Nous pouvons retrouver ces tendances dans les programmes de développement régional en Belgique de 1978-1980 qui réalisait des prévisions relatives à l'évolution socio-économique pour la période concernée en Flandre et en Wallonie. Nous pouvons lire dans ces programmes que la question du niveau de vie était une préoccupation importante de l'époque. « *Il s'agit aussi bien d'adapter ce cadre de vie en apportant une solution aux problèmes posés par [...] les nuisances de l'environnement ou les espaces verts [...]* ». (Programmes de Développement Régional, 1979).

Bien que l'intérêt pour ces questions ait connu une augmentation au début des années septante, de nouvelles problématiques sont venues dominer les discours gouvernementaux en Belgique à partir des années 78-80. En effet, les questions liées à l'austérité et plus particulièrement à la réduction maximale des interventions de l'État dans les secteurs sociaux vont prendre énormément d'importance dans la vie politique et elles vont mettre les questions liées à l'environnement et à la qualité de vie au second plan, au profit de discours prônant la promotion des nouvelles technologies afin de restaurer les forces compétitives des entreprises belges. (Gobin, 1986)

La Belgique mettra de côté les questions liées à l'environnement pour se concentrer sur la croissance économique et l'austérité et sera jugée le 2 décembre 1981 par la Cour de Justice des Communautés européennes pour ne pas avoir pris en considération « *les directives européennes relatives aux déchets, à l'élimination des huiles usagées, l'élimination des polychlorobiphényles et des polychloroterphényles, des eaux de baignade et des eaux superficielles destinées à la production d'eau alimentaire dans les États membres.* » (Commission des Communautés européennes contre Royaume de Belgique, 2017).

La Belgique sera plusieurs fois condamnée pour ne pas avoir transposé des directives européennes en loi nationale et figurera pendant longtemps comme « *le plus mauvais élève de la classe* » (de Sadeleer, 2014) au côté de l'Italie. Il faudra attendre la seconde condamnation de la Belgique pour que le gouvernement mette en place une politique qui rattrape le retard de la Belgique par rapport aux directives internationales. (Gobin, 1986)

Malgré que le respect de l'environnement et son impact sur le niveau de vie fussent déjà compris depuis plusieurs années, il faudra attendre les années nonante pour que la communauté internationale commence à réellement prendre en considération la question du changement climatique. Un débat international a été lancé au sein des Nations unies afin de trouver un consensus mondial pour résoudre ce problème et celui-ci aura débouché sur la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) qui visaient à stabiliser l'émission des gaz à effets de serre au niveau de 1990 d'ici l'an 2000. Dans la continuité de cette convention, le protocole de Kyoto (1997) a été mis en place afin de s'accorder sur plusieurs objectifs tels que la diminution des gaz à effet de serre, mais également pour accroître la contribution des états signataires à la lutte contre le réchauffement climatique. (OCDE, 2013)

Aujourd'hui, et depuis la création de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), plusieurs conventions internationales ont déjà eu lieu et la dernière en date s'est déroulée à Marrakech (la Conférence de Marrakech ou COP22) et a eu pour objectif de préciser le calendrier pour la réalisation de l'accord de Paris, adopté en décembre 2015 suite à la COP21. (Roger, 2016)

Pour conclure avec ce bref historique lié à la période à laquelle les problématiques environnementales ont été politisées, nous remarquons que les années 1970 ont été une étape importante. Bien que notre pays ait commencé rapidement à prendre en compte ces changements climatiques, les nouvelles préoccupations liées à l'austérité auront déplacé les priorités de la classe politique de l'époque et il aura fallu plusieurs condamnations de la cour de Justice pour que la Belgique décide de rattraper son retard quant à l'application des directives européennes liées à l'amélioration du cadre de vie et l'environnement. D'un point de vue international, il aura fallu attendre les années 1990 et la création de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) pour avoir une véritable prise en considération de la question environnementale à l'échelle mondiale et pour déboucher sur des conventions et réunions internationales afin d'établir des plans d'action pour contrôler les changements climatiques.

## 1.2 Le réchauffement climatique à l'horizon 2050

Ces dernières décennies ont été marquées par une augmentation des activités humaines qui a conduit à une augmentation de la croissance économique sans précédent et à une amélioration du niveau de vie. En effet, depuis 1970, la population mondiale est passée de  $\pm$  3,7 milliards de personnes à  $\pm$  7,24 milliards en 2014 (United Nations Department of Economic and Social Affairs/Population Division, 2015) et la taille de l'économie a plus que triplé. (OCDE, 2012)

Cette croissance est accompagnée d'une pollution de l'environnement et d'un épuisement des ressources naturelles qui pourraient compromettre le développement humain si aucune nouvelle politique n'est mise en place afin de compenser les pressions grandissantes sur l'environnement provoquées par cette croissance. (OCDE, 2012)

En effet, selon le rapport de l'OCDE (2012), la population mondiale pourrait atteindre 9 milliards d'individus d'ici 2050. Cette croissance combinée à l'amélioration du niveau de vie devrait conduire à une augmentation du besoin énergétique de l'ordre de 80 %. De plus, en 2050, près de 70 % de la population de la planète vivra en zone urbaine ce qui aura pour conséquence d'amplifier encore plus les problèmes de la pollution de l'air, de la congestion des transports et de la gestion des déchets. Ces nouveaux défis pourront avoir de sérieuses conséquences pour la santé humaine dans les régions les plus défavorisées. En l'absence de politiques environnementales plus performantes et plus durables, les pressions dues à l'augmentation démographique et à l'augmentation du niveau de vie compenseront largement les progrès réalisés pour diminuer la pollution et pour optimiser l'utilisation des ressources naturelles. (OCDE, 2012)

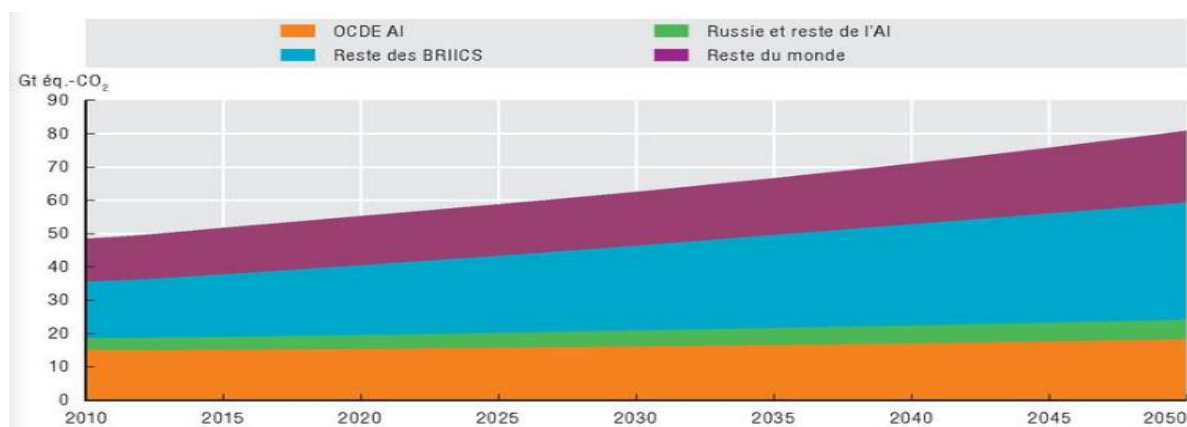
Cet ensemble de changements pour l'horizon 2050 conduira à plusieurs conséquences que nous allons voir immédiatement. Pour mieux comprendre les graphiques tirés du rapport de l'OCDE (2012), nous définirons le « scénario de référence » comme la situation que nous avons expliquée dans le paragraphe précédent.

### 1.3 L'impact du réchauffement climatique sur la société

Grâce à ce point, nous analyserons une partie des conséquences du réchauffement climatique sur la société à travers l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, l'aggravation de la pollution urbaine et l'augmentation de la demande mondiale d'eau.

#### 1.3.1 L'augmentation des émissions de gaz à effet de serre (GES)

Le rapport de l'OCDE (2012) prévoit une augmentation de plus de 50 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) qui est principalement la conséquence d'un accroissement de l'utilisation d'énergie. L'impact direct pour la planète est une augmentation de la température moyenne mondiale de 3 °C à 6 °C par rapport aux niveaux préindustriels. Cette augmentation entraînerait « une altération des régimes pluviométriques ; une fonte accrue des glaciers et du permafrost ; une montée du niveau de la mer et une augmentation de la fréquence d'évènements météorologiques extrêmes tels que les vagues de chaleur, les inondations et les ouragans » (OCDE, 2012)



Graphique 1 : Émissions des « GES » par région<sup>2</sup> entre 2010 et 2050 (OCDE, 2012, p. 22)

<sup>2</sup> BRIICS = Brésil, Russie, Inde, Chine Afrique du Sud

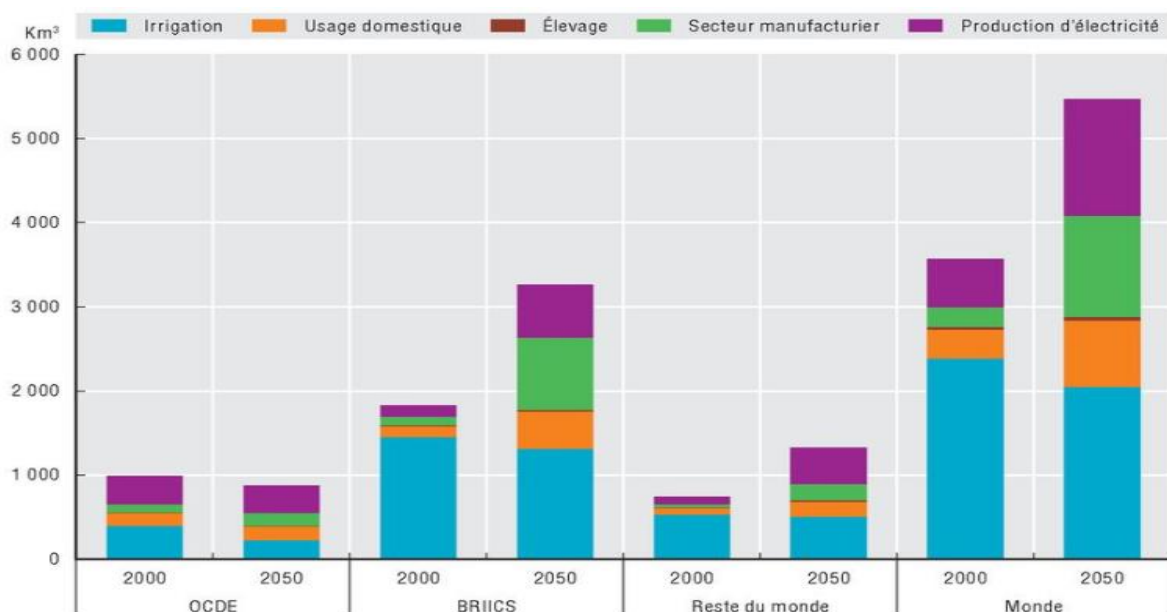
OCDE AI correspond au groupe des pays de l'OCDE qui font aussi partie de l'annexe I du protocole de Kyoto.

### 1.3.2 Aggravation de la pollution de l'air urbain

La qualité de l'air continuera de se dégrader et les pays de l'OCDE enregistreront très certainement l'un des plus forts taux de décès prématurés liés à la pollution de l'air, juste après l'Inde (OCDE, 2012)

### 1.3.3 Augmentation de la demande mondiale d'eau

L'augmentation de la population terrestre entrainera une augmentation de la demande en eau de près de 55 %. Les conséquences directes sont une augmentation de la concurrence (pour s'approvisionner en eaux) et une augmentation des pénuries d'eau, ce qui freinerait le développement économique. De plus, l'épuisement des eaux souterraines pourrait être la plus grande menace pesant sur l'agriculture et sur l'approvisionnement en eau des zones urbaines (OCDE, 2012).



Graphique 2 : Demande mondiale d'eau entre 2000 et 2050 par secteur (OCDE, 2012, p. 22)

#### *1.3.4 Conclusion*

Nous venons de présenter trois conséquences directes à l'horizon 2050 de l'absence de politiques environnementales plus efficaces. Les conséquences sont bien plus nombreuses, mais l'objectif n'est pas de lister l'ensemble des problèmes liés à l'absence de modifications politiques, mais de souligner l'importance de prendre en considération ces changements et des conséquences que l'inaction pourrait entraîner sur l'accès aux ressources, la santé humaine et bien d'autres domaines tels que l'économie, que nous allons voir dans le point suivant. (Stern, 2008)

### **1.4 L'impact du réchauffement climatique sur l'économie**

Dans ce chapitre, nous commencerons par présenter le Rapport de Stern ayant traité de l'impact du réchauffement climatique sur l'économie afin d'essayer de comprendre quel serait le coût économique pour la société et les gouvernements et nous essayerons de déterminer si les actions environnementales sont en contradiction avec une croissance économique ou si, au contraire, est un prérequis au maintien de cette croissance. L'objectif n'est pas de se concentrer sur l'impact sur les entreprises, mais bien sur l'économie de manière plus générale afin de bien saisir l'importance de ces changements qui impacteront chaque acteur économique dans les prochaines années.

#### ***1.4.1 Le rapport de Stern***

En 2006, Le Ministère des Finances britanniques a publié une étude sur les liens entre l'économie et les changements climatiques. Ce rapport, connu sous le nom du « Stern

Review on Economics of Climate Change » nous apprend notamment que les dommages qui seront causés par le réchauffement climatique seraient 5 à 20 fois plus importants que les sacrifices économiques qui sont nécessaires pour combattre efficacement l'effet de serre. Cette information largement diffusée dans les médias a permis de créer un consensus international sur la nécessité d'agir le plus rapidement possible et ce rapport a réussi à placer la science économique au cœur de l'analyse environnementale. (Célestin-Urbain, 2008).

L'auteur de ce rapport, Nicholas Stern, est un économiste britannique et il possède une grande expérience dans son domaine. Il a notamment travaillé pour la banque européenne de reconstruction et de développement et pour la banque mondiale pour finalement travailler au sein du ministère des finances britanniques.

Nous avons décidé d'utiliser le rapport de Stern plutôt que celui du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) afin d'avoir l'opinion d'un économiste plutôt que de climatologues et d'avoir une analyse plus axées sur la relation coût-bénéfice. De plus, le rapport de Stern a été beaucoup commenté, ce qui permet d'améliorer notre compréhension du rapport et de cerner les faiblesses de ce dernier.

Afin de ne pas partir dans une analyse des méthodologies utilisées, nous allons parcourir dans ce point les différentes conclusions de ce dernier et nous détaillerons les points les plus importants pour répondre à notre question de recherche.

La première conclusion du rapport de Stern (2007) est qu'il est actuellement toujours possible d'éviter les pires impacts sur les changements climatiques si nous prenons des actions fortes à partir de maintenant. En effet, les preuves scientifiques sont maintenant accablantes à propos du fait que le changement climatique est une sérieuse menace globale et que nous avons besoin d'agir rapidement. (Stern, 2007)

Outre les effets néfastes sur la vie des personnes, l'absence de mesure pourrait diminuer le produit intérieur brut global d'au moins 5 % par an. Ce montant pourrait monter à plus de

20 % si nous utilisons des scénarios moins optimistes. Ces valeurs ont été obtenues sur base des résultats de modèle économique formel. (Stern, 2007)

D'un autre côté, « *une baisse de 25 % des émissions de gaz à effet de serre en 2050 par rapport à aujourd'hui ne devrait entraîner que de faibles perturbations pour l'économie mondiale, de l'ordre de 1 % du PIB mondial en 2050.* » (Céléstin-Urbain, 2008)

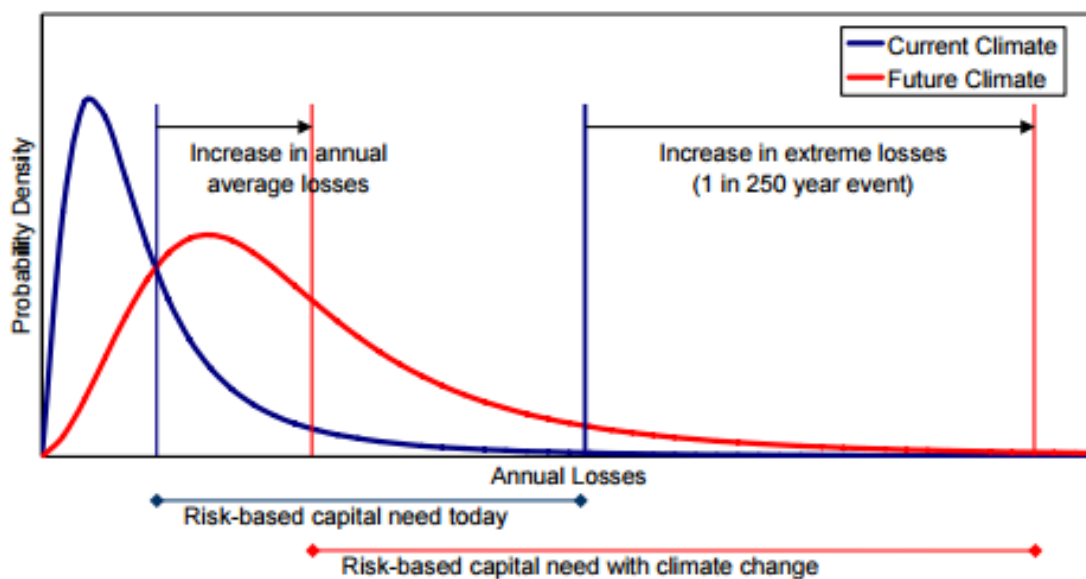
Les investissements que nous réaliserons dans les prochaines 10 à 20 années auront un effet important sur le climat dans la seconde partie de ce siècle. Sans un changement, notre mode de vie actuel pourrait créer des perturbations majeures de l'activité économique et sociale, à un niveau comparable à la grande dépression économique de la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle. (Stern, 2007)

La seconde conclusion du rapport de Stern (2007) est que les changements climatiques pourraient avoir un sérieux impact sur la croissance et le développement si aucune action n'est prise pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. L'augmentation de la température moyenne terrestre impacterait la géographie physique et de grands changements dans les zones géographiques où les populations vivent pourraient résulter de cette hausse de température. Même en utilisant des niveaux modérés d'augmentation de la température, l'ensemble des pays du monde seront affectés et les pays les plus vulnérables (les pays les plus pauvres) souffriront plus tôt de ces changements. Les conséquences les plus certaines sont l'augmentation de la fréquence des catastrophes naturelles extrêmes comme les tornades ou les sécheresses. (Stern, 2007)

Par exemple, l'un des impacts des chocs climatiques est celui sur les revenus des populations. La sécheresse dans les régions sud de l'Afrique entre 1991 et 1992 « *a provoqué une diminution des revenus de plus de 8 % du PIB au Malawi, mais seulement de 2 % PIB en Afrique du Sud* » (Stern, 2007), car la structure de l'économie n'était pas la même dans les deux pays. (Stern, 2007)

Ce problème sera également répercuté sur les entreprises. Par exemple, le graphique suivant, qui est présent dans le Rapport de Stern (2007) nous illustre le cas de l'industrie de

l'assurance et de l'augmentation des pertes probables. Plus en détail, celui-ci nous montre que les changements climatiques vont faire changer la courbe de distribution des pertes à des valeurs plus élevées sur l'ensemble de la courbe. Les pertes moyennes annuelles vont augmenter plus faiblement que dans le cas d'évènement extrême (montré ici par le « 1 in 250 year event »). Ce résultat obligera les assureurs à tenir une plus grande quantité de capitaux pour pouvoir répondre en cas d'évènement extrême. (Stern, 2008)



Graphique 3 : Changement climatique et contraintes sur les capitaux d'assurances (Stern, 2007, p. 15)

Ensuite, le coût nécessaire pour stabiliser le climat est, selon le rapport de Stern (2007), important, mais peut être gérable actuellement. Si nous attendons plus longtemps, le coût de la mise en œuvre de ces changements sera bien plus grand. En effet, le coût de la stabilisation du niveau des émissions de gaz à effet de serre est estimé à  $\pm 1\%$  du produit intérieur brut global si nous commençons à agir maintenant. De plus, les coûts peuvent être plus faibles que ce pourcentage s'il y a des effets de synergies qui apparaissent entre les pays ou si les innovations technologiques sont plus rapides que prévu. À l'inverse, attendre plus longtemps avant de commencer à s'intéresser à cette question peut retarder les recherches et augmenter significativement le coût de stabilisation du climat. (Stern, 2007)

La conclusion suivante du rapport est que les actions pour canaliser les changements sur le climat doivent être faites d'un point de vue mondial sans altérer les aspirations de croissance des pays, qu'ils soient riches ou pauvres. L'importance d'une action de chaque pays riche et pauvre est primordiale pour ralentir et stabiliser les changements climatiques. Même si les pays riches prendront une plus grande part de responsabilité dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'ordre de 60 à 80 % à l'horizon 2050 selon Stern (2007), les pays en voie de développement devront aussi prendre leurs responsabilités et réaliser des changements politiques significatifs. (Stern, 2007)

Cependant, les communautés internationales n'ont pas nécessairement besoin de choisir entre agir pour le climat ou se concentrer sur la croissance et le développement, car des changements dans les technologies énergétiques peuvent offrir des opportunités de marché. (Stern, 2007)

Par exemple, selon le rapport de l'OCDE (2013) traitant de la question d'infléchir la trajectoire technologique aux politiques énergétiques et climatiques, nous pouvons lire qu'actuellement l'approvisionnement total en énergie primaire à l'échelle mondiale est principalement dans les mains des combustibles fossiles. Avec l'augmentation des besoins, la pression sur les prix de ces combustibles augmentera et cette pression sur les prix devrait faire réagir le secteur en favorisant l'innovation et l'efficacité.

De plus, Lanjouw et Mody (1996) ont étudié le lien entre le nombre de dépôts de brevets et la pression des politiques environnementales. Plus le nombre de mesures antipollution étaient importantes, plus le nombre de brevets était déposé. Nous comprenons rapidement pourquoi Stern (2007) pense qu'un accroissement des réglementations climatiques n'est pas incompatible avec une économie qui innove.

Pour finir avec les conclusions du rapport de Stern (2007), celui-ci nous expose plusieurs solutions quant aux options disponibles pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Selon Stern (2007), ces émissions peuvent être diminuées par l'augmentation de l'efficacité énergétique, un changement dans la demande d'énergie et par l'adoption d'alternatives énergétiques plus propres.

Pour conclure avec le rapport, nous pensons que l'analyse de Célestin-Urbain (2008) reflète les forces du travail accompli par Stern.

Le message du rapport Stern reste économiquement fondé : le laissez-faire en matière climatique coûterait bien plus de richesses à l'humanité que les mesures de prévention requises pour maîtriser puis réduire les émissions de gaz à effet de serre, à condition que celles-ci soient conçues de façon à en minimiser le coût économique. À l'appui de cette analyse, Stern mobilise efficacement la littérature existante pour livrer une évaluation qualitative très richement documentée sur les effets du réchauffement et n'hésite pas à prendre ses distances avec certaines règles bien établies du calcul économique pour en quantifier l'impact sur le PIB. La plus grande réussite du rapport est d'avoir porté le débat sur le terrain économique, à la fois en objectivant l'intérêt économique de l'action et en mettant au premier plan la question centrale de l'efficacité des politiques publiques en matière climatique. (Célestin-Urbain, 2008, p.151)

Bien que notre opinion personnelle rejoigne le point de vue de Stern, nous ne pouvons ignorer plusieurs critiques à son regard. Par exemple, la critique de Godard (2007) qui analyse la méthodologie de Stern par une démarche qui s'inscrit dans la lignée de l'économie du bien-être. En effet, l'auteur du rapport utilise une démarche conséquentialiste et utilitariste<sup>3</sup> pour évaluer les dommages en ignorant d'autre théorie économique. (Godard, 2007)

---

<sup>3</sup> Comparaison opportunités et inconvénients pour les individus du point de vue de leur activité économique

L'utilisation de cette méthodologie au domaine de l'environnement a été remise en question. Il est discutable que la somme des utilités de chaque individu reflète le bien-être d'une société dans son ensemble et il faudrait prendre en compte l'évolution du profil type dans le temps en ne considérant pas uniquement un profil inter temporel, mais qui évolue avec les générations. (Andrieux et Van Effenterre, 2009).

Une seconde critique est que Stern aurait utilisé certains outils économiques « *pour parvenir à la présentation d'un tableau alarmiste des dommages qui se produiraient faute d'une action forte et rapide de la communauté internationale.* » (Godard, 2007, p.487).

A travers ces deux exemples, nous comprenons que la démarche de Stern n'est pas exempte de défauts et qu'il est primordial d'avoir un regard critique lors de la lecture du rapport.

#### **1.4.2 Conclusion**

Pour conclure ce point, nous dirons que le rapport de Stern aura permis d'inclure des considérations économiques au cœur du débat environnemental et aura fourni plusieurs preuves quant à l'importance d'agir pour stabiliser les changements climatiques et que ces actions ne sont pas déconnectées de l'économie. Au contraire, si la communauté internationale prend rapidement en considération cette question, moins coûteux seront les actions pour les décennies à venir. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que l'approche de Stern est parfois controversée et que les chiffres ne sont qu'une indication générale et statistique des conséquences de l'inaction.

Grâce à cette analyse sur l'impact du réchauffement climatique sur l'économie, nous avons déjà pu observer l'importance qu'auront les futures politiques sur

l'économie<sup>4</sup> et l'existence de nouvelles opportunités de marchés pour les entreprises. L'augmentation des réglementations environnementales ne sera pas incompatible avec la croissance et le développement des pays à condition que ceux-ci continuent sur la voie de l'innovation et du remplacement des énergies fossiles par des alternatives plus propres.

## **1.5 Le climatoscepticisme et le scandale du « ClimateGate »**

Dans cette rubrique, nous allons donner un bref aperçu de l'opinion des climatosceptiques qui les poussent à ne pas prendre en considération l'avis du reste de la communauté scientifique par rapport aux changements climatiques. Ensuite, nous présenterons le Climategate de 2009, qui aura été néfaste à la réputation d'un des organismes les plus influents dans le domaine de la recherche sur le climat, le Climate Research Unit.

### ***1.5.1 Le point de vue des climatosceptiques.***

Afin de prendre en considération l'ensemble des opinions sur la question des changements climatiques et de leurs impacts sur notre société, il était important pour nous de rester ouvert à l'opinion des personnes n'étant pas entièrement en accord avec la communauté scientifique. C'est pourquoi, nous allons dans cette rubrique parcourir quelques unes des principales reproches des personnes dites climatosceptiques, c'est-à-dire qui « *accusent les sciences du climat d'être portées par une idéologie environnementaliste.* » (Guillemot, 2014, p. 341) et qui « *s'opposent aux politiques climatiques.* » (Pottier, 2013, p.106).

---

<sup>4</sup> D'un point de vue macroéconomique

En parcourant le blog de l'Association des climatoréalistes qui est un collectif francophone<sup>5</sup> dédié à une approche critique de la question du climat nous retrouvons plusieurs arguments qui orientent la pensée de la communauté climato-sceptique.

Ce collectif dénonce notamment l'hypersimplification du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) à relier la hausse de la température aux émissions de CO<sub>2</sub> en évitant de s'interroger sur d'autres sources possibles. Pour eux, l'étude des changements climatiques se focalise par défaut sur l'effet de serre alors que les récents progrès dans l'observation et dans le traitement des données devraient nous offrir d'autres pistes de réponses aux changements climatiques. Par exemple, d'autres explications peuvent être la conséquence de la hausse de la température telle que la sensibilité du climat à certains cycles solaires et orbitaux. En d'autres mots, il est important pour eux de mobiliser les recherches sur d'autres paramètres, notamment astronomiques. (Pinault, 2014).

De plus, les climatologues sont « *accusés de fonder leurs affirmations sur des modèles peu fiables, incomplets et mal validés par les données.* » (Guillemot, 2014, p. 346), car les sciences du climat mobilisent plusieurs disciplines qui mélangent des modèles, des théories, des simulations et des analyses de données, ce qui diffère des sciences théorico-expérimentales classiques. (Stengers, 1993)

Enfin, les climatosceptiques dénoncent que les politiques climatiques visent principalement à améliorer la situation environnementale et qu'elles oublient les conséquences néfastes qu'elles peuvent entraîner, essentiellement sur l'économie. Le coût de ces politiques empêcherait les pays de conserver une certaine croissance (et nécessairement détruit les emplois) et qu'elles créent des inégalités sur un plan international pour l'Occident. (Pottier, 2013)

---

<sup>5</sup> Ce collectif est composé de membres de la communauté scientifique tels que Vincent Courtillot, géophysicien à l'Institut de Physique du Globe de Paris et Istvan Marko professeur et chercheur de chimie organique à l'Université catholique de Louvain.

Les quelques premières pistes de réflexions proposées dans ce point ne reflètent pas l'ensemble des arguments mais il nous semblait primordiale d'être ouvert à cette opinion et de tenir compte du fait que les expérimentations scientifiques dans les matières liées aux changements climatiques sont difficiles à valider complètement.

### **1.5.2 Le Climategate de 2009**

D'année en année, les controverses liées aux changements climatiques ont été de moins en moins présentes dans les médias grâce, en partie, à la diminution des zones d'ombres dans les sciences sur le climat. Cependant, cette situation a changé en novembre 2009 quand plusieurs courriers électroniques de dirigeants du centre de recherche sur le climat (Climate Research Unit ou 'CRU') ont été dévoilés au public. (Grundmann, 2012)

Le CRU est un centre de recherche travaillant énormément dans le champ de l'étude des changements climatiques. Plusieurs échanges entre les membres du CRU ont été divulgués sur Internet et certains auteurs de ces correspondances étaient également membres du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Le contenu de ces courriers électroniques a fait scandale, car ceux-ci ont révélé plusieurs comportements questionnables de la part des scientifiques. De plus, ce scandale a ouvert le débat sur des questions éthiques puisqu'ils ont été accusés d'ignorer certaines données. (Grundmann, 2012)

En effet, dans plusieurs courriers électroniques qui ont été publiés sur Internet, nous pouvons retrouver des échanges entre Phil Jones (directeur du CRU) Tim Osborn (chargé de créer des modèles) et Mike Hulme (directeur du Tyndall Centre for Climate Change Research). Ces échanges ont été pointé du doigt, car ceux-ci pouvaient prouver que ces scientifiques sont coupables de manipulation de données et d'exagérer les informations afin de « *donner une plus grande importance au réchauffement climatique.* » (Revkin, 2009).

Les auteurs de ces courriers électroniques seraient coupables d'interférer dans les évaluations des publications du CRU par la communauté scientifique et d'empêcher la réalisation d'audits indépendants en cachant ou supprimant des données brutes. (Fox News, 2009)

Ce scandale a donc été néfaste pour la crédibilité des scientifiques travaillant à l'étude des changements climatiques et de l'impact de ces derniers sur notre société. Celui-ci a été dévoilé 2 semaines avant le Sommet de Copenhague de 2009 (également connu sous le nom de COP 15) permettant aux climats septiques de remettre en doute la réduction des gaz à effet de serre. (AFP, 2009)

Heureusement, l'enquête du parlement britannique a finalement conclu en mars 2010 que les pratiques du directeur du CRU n'étaient pas différentes des pratiques généralement utilisées dans le milieu scientifique. Cependant, le parlement britannique a conseillé d'améliorer la transparence au sein du CRU afin d'éviter que ce genre d'évènement ne se reproduise. (Huet, 2010).

### **1.5.3 Conclusion**

Pour conclure ce point, nous ne pouvons nier l'influence que Donald Trump (ou d'autres dirigeants politiques) aura sur les prochaines réunions internationales à propos du climat. Nous pouvons déjà lire dans l'article de l'Independent du 4 avril 2017 que le président des États-Unis<sup>6</sup> ne discutera pas des changements climatiques lors de sa réunion avec Xi Jinping, secrétaire général du parti communiste de la Chine<sup>7</sup>. (Buncombe, 2017)

Cette situation semble se confirmer lors de la réunion du Sommet du G7 qui a eu lieu le 27 mai 2017 à Taormine en Italie. La discussion entre les 7 pays les plus riches<sup>8</sup> n'aura pas été

---

<sup>6</sup> Les États-Unis sont l'un des pays les plus pollueurs au monde.

<sup>7</sup> La Chine est également l'un des pays les plus pollueurs au monde.

<sup>8</sup> États-Unis, Allemagne, France, Royaume-Uni, Canada, Italie et Japon)

facile et les questions relatives à l'environnement n'ont pas été satisfaisantes. (Semo, Gautheret, & Bonnefous, 2017)

Il sera dès lors primordial de prendre en compte l'opinion des climatoseptiques lors des prochains sommets mondiaux sur le climat afin de ne pas se retrouver avec certains pays qui sorte de l'accord de Paris de 2015<sup>9</sup>, mais d'arriver à lier les intérêts de chacun pour pouvoir avancer ensemble sur la question climatique et trouver les solutions les plus viables et performantes sur le long terme.

## 1.6 Compendium du chapitre 1

Lors de ce premier chapitre, nous avons eu l'occasion d'en apprendre plus sur l'histoire des considérations environnementales en Europe. Ces dernières ont commencé à apparaître dans les années 1970 en Europe. Cependant, de nouvelles considérations socio-économiques viendront remettre les questions sur les changements climatiques au second plan dans les années 1978-1980 et il faudra attendre les années 1990 pour commencer à avoir de véritables conventions internationales sur le thème de l'environnement. La Belgique ne réagira que tard suite à plusieurs condamnations de l'Union européenne pour ne pas avoir pris en considération les directives liées à l'environnement.

Ensuite, nous avons étudié la situation climatique à l'horizon 2050 qui nous annonce une augmentation de la consommation énergétique de l'ordre de 80 %, une augmentation de la démographie terrestre jusqu'à 9 milliards et bien entendu une augmentation de la gestion de tout ce qui touche à la consommation (matières premières, déchets, transports...) qui aura des conséquences importantes sur notre climat.

En effet, selon l'OCDE, notre mode de vie actuel et sans changement de comportement conduira à une augmentation des gaz à effet de serre (GES), une aggravation de la pollution de l'air et une augmentation de la demande mondiale d'eau.

---

<sup>9</sup> Donald Trump donnera sa décision de rester ou non dans l'Accord de Paris début du mois de juin.

Par après, nous avons pu mieux comprendre l'impact du réchauffement climatique sur l'économie grâce au rapport de Stern, qui aura été l'un des premiers à positionner l'économie au cœur du débat environnemental. Ce rapport nous apprend que sans un changement, la situation en 2050 pourrait coûter entre 5 et 20 % du PIB global et causer de fortes perturbations économiques alors que la mise en place de mesures permettant de stabiliser les changements n'aurait qu'un impact minime sur l'économie (de l'ordre de 1 % du PIB global) et permettrait même de créer de nouvelles opportunités de marché grâce à l'innovation des entreprises. Nous avons également terminé ce point par une petite révision des critiques de ce rapport notamment sur les méthodologies utilisées et les hypothèses formulées par Stern.

Pour finir avec ce premier chapitre et pour prendre un maximum en considération les opinions de chacun, nous avons décidé de nous intéresser à l'avis des climatosceptiques qui critiquent les méthodologies utilisées et qui ne prennent pas en compte les croissances économiques de certains pays. Nous avons également brièvement parlé du « Climategate » de 2009 qui a été néfaste pour la crédibilité des scientifiques travaillant à l'étude des changements climatiques et de l'impact de ces derniers sur notre société.

## **Chapitre 2 : La construction des politiques environnementales internationales**

À travers ce second chapitre, nous présenterons les différentes sources du droit environnemental et nous répondrons aux questions suivantes : comment le droit international sur l'environnement s'est construit que ça soit au niveau mondial ou européen ? Quelles sont les étapes marquantes de cette construction et comment cela affecte-t-il les différents pays ? Le second objectif est de comprendre la construction du droit international et d'être attentif aux réunions internationales qui pourront influencer les règles dans l'avenir.

### **2.1 Du Sommet de la Terre aux conférences des parties**

Dans ce point, nous présenterons le Sommet de la Terre qui « fut un moment historique pour l'humanité, où 172 gouvernements ont décidé d'intervenir pour assurer le développement durable de la planète. » (*Organisation des Nations Unies, 1992*) et les résultats de ce sommet notamment à travers les conférences des parties.

#### **2.1.1 Le Sommet de la Terre**

Dans le premier chapitre, nous avons appris que les premiers tumultes politiques par rapport au droit environnemental commencèrent à partir des années 1970. À l'origine, ce sont des questions transfrontières relatives aux océans et mers, aux fleuves et lacs, à la couche d'ozone ou au commerce des déchets. Ces questions constituent déjà une première ébauche de la théorie de la responsabilité environnementale internationale et elle se précise lors du premier Sommet de la Terre, à Stockholm en 1972. (Chabason, 2013)

Le Sommet de la Terre est une rencontre entre plusieurs dirigeants mondiaux organisée tous les 10 ans par l'Organisation des Nations Unies et qui a pour objectif de définir les manières pour améliorer le développement durable au niveau mondial. (Chabason, 2013)

La première conférence qui s'est tenue à Stockholm (Suède) a attiré l'attention internationale sur les questions environnementales et plus particulièrement sur les questions liées à la dégradation de l'environnement. Elle a permis de placer pour la première fois ces questions au rang des préoccupations internationales. (Le Monde, 2012)

Les principes de base ont été repris dans les amendements de 1987 au Traité de Rome qui amène une obligation lors de l'établissement du marché unique de base « *un haut niveau de protection de l'environnement lors de l'élaboration des mesures nécessaires à sa mise en œuvre.* » (La Commission des Communautés européennes, 1992, p.2-3). Cependant, ce même traité est basé sur le principe de subsidiarité, qui signifie que la *Communauté n'entreprendra des actions en matière d'environnement que lorsque les objectifs susmentionnés peuvent être mieux réalisés par une action conjointe au niveau communautaire que par les initiatives individuelles des états membres.* (La Commission des Communautés européennes, 1992, p.3).

Il aura fallu attendre l'année 1992 et le Sommet de la Terre à Rio de Janeiro pour que la communauté internationale reconnaisse les préoccupations environnementales comme prioritaires, mais qu'elles ne doivent pas être isolées des autres domaines d'actions tels que l'économie. (Organisation des Nations Unies, 2002) Le Sommet de la Terre de 1992 aura permis de produire plusieurs grandes conventions/programmes d'actions signés par la majorité des États représentés à Rio :

- Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques qui regroupent plusieurs règles afin de stabiliser le nombre d'émissions de gaz à effet de serre et qui est juridiquement contraignant et a permis à la création d'une suite de Conférences

des Parties (ou COP) qui se tient chaque année et qui aura permis la création du Protocole de Kyoto ou de l'Accord de Paris. (Organisation des Nations Unies, 2002)

L'objectif ultime de la présente Convention et de tous instruments juridiques connexes que la Conférence des Parties pourrait adopter est de stabiliser, conformément aux dispositions pertinentes de la Convention, les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique. Il conviendra d'atteindre ce niveau dans un délai suffisant pour que les Écosystèmes puissent s'adapter naturellement aux changements climatiques, que la production alimentaire ne soit pas menacée et que le développement économique puisse se poursuivre d'une manière durable. (Organisation des Nations Unies, 1992)

- Convention sur la diversité biologique qui représente un pas dans la protection de la diversité biologique et juridiquement contraignant. (Organisation des Nations Unies, 2002)
- La déclaration de Rio est un ensemble de 27 principes applicables afin d'orienter l'action internationale dans le but « *d'établir un partenariat mondial sur une base nouvelle et équitable en créant des niveaux de coopération nouveaux entre les États, les secteurs clefs de la société et les peuples, œuvrant en vue d'accords internationaux qui respectent les intérêts de tous et protègent l'intégrité du système mondial de l'environnement et du développement.* » (Organisation des Nations Unies, 1992)
- L'agenda 21 (ou programme d'Action 21) qui est l'agenda d'actions stratégiques environnementales pour la gestion des océans, côtes et eaux, mais également pour la

surveillance et la réduction des déchets chimiques [...] et pour construire le plan de développement d'un développement durable. (Cohen, & Robbins, 2011)

Cependant, aujourd'hui, vingt ans après la grande conférence sur le développement de Rio (1992), le Sommet de la Terre de 2012, aussi appelé « Rio+20 », a généré une vague générale de déception puisque rien de concret ne semble avoir été produit lors de ce Sommet de 2012 et le Sommet de 1992 reste quant à lui historique. La conférence Rio+20 semble « *avoir été celle d'un retour de la realpolitik, d'un "réalisme" diplomatique et politique basé essentiellement sur les rapports de forces entre nations, sur les intérêts à court terme et sur des considérations économiques bien plus que morales.* » (Chartier et Foyer, 2012, p.119).

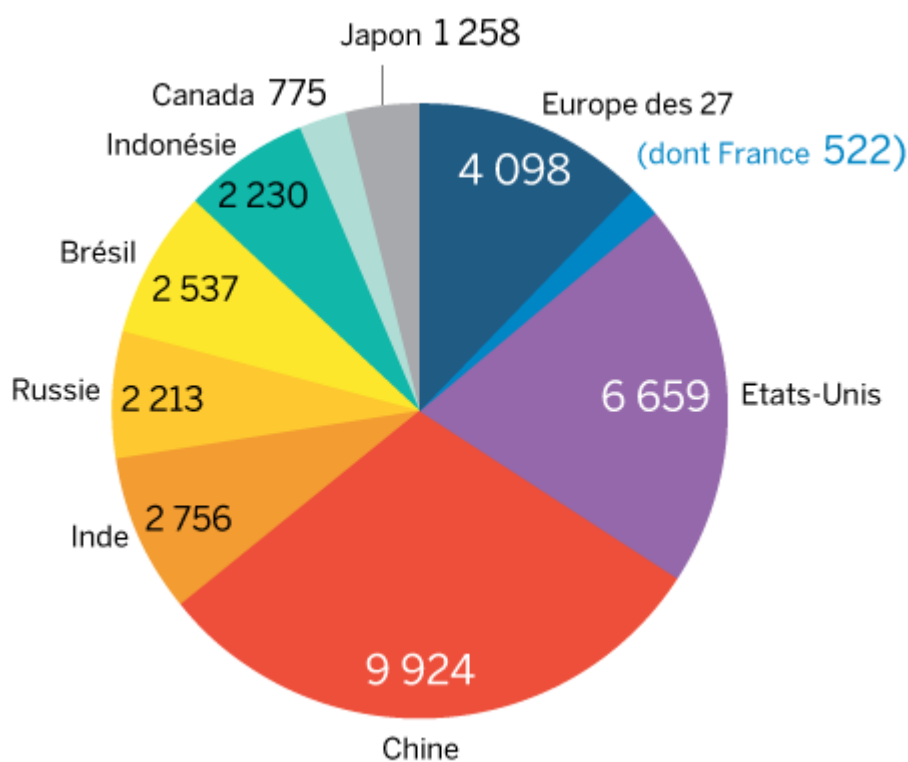
Même si le dernier Sommet en date (2012) n'a pas réussi à satisfaire les attentes de l'opinion publique, celui-ci permet aux différents acteurs internationaux ayant un impact sur les changements de politiques environnementales de se réunir, de créer de nouvelles rencontres, de discuter de nouvelles thématiques et de passer de nouveaux accords. (Chartier et Foyer, 2012)

### **2.1.2 Les Conférences des Parties (COP)**

Prévues dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques (CCNUCC) de 1992, les Conférences des Nations Unies sur les changements climatiques (ou COP) sont organisées chaque année depuis 1995 afin de faire agir les pays en fonction de leurs responsabilités et de leurs capacités à stabiliser la concentration de gaz à effet de serre.

Plusieurs conférences importantes ont eu lieu depuis leurs créations telles que la COP-3 de 1997 qui a permis la création du Protocole de Kyoto et la COP-21 de 2015 qui a permis la réalisation des accords de Paris.

Le Protocole de Kyoto chiffre les réductions des émissions de gaz à effet de serre par pays et précise que ces réductions doivent être réalisées entre 2008 et 2012. L'objectif global était de réaliser une diminution d'au moins 5 % des émissions par rapport à 1990. Cet objectif varie en fonction des nations. Ce Protocole ne prévoit pas réellement de mesure pour la période au-delà de 2012 même s'il évoque l'adoption d'engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Malheureusement, celui-ci a été jugé inefficace, car il n'a pas été ratifié par les États-Unis et qu'il ne prenait pas en compte la Chine alors que ces deux pays sont deux des plus gros émetteurs de gaz à effet de serre (voir Graphique 4.). (Tsayem Demaze, 2012) Les résultats après la première phase du Protocole de Kyoto sont peu concluants (Mayer, 2016).



Graphique 4 : Émissions de gaz à effet de serre par principal émetteur en 2010, en millions de tonnes équivalent CO2 (MTCO2 – éq) (Bellanger, 2015)

En 2015, l'Accord de Paris qui est un traité négocié lors de la COP-21 de 2015 à Paris apportera une nouvelle approche plus souple. En effet, l'Accord de Paris crée un mécanisme où chaque état s'engage sur des objectifs d'atténuation à long terme, mais il définit lui-même son mode d'action au niveau national. Le succès dépendra alors uniquement de la volonté de chaque état (ou Contributions déterminées au niveau national). (Mayer, 2016)

En d'autres mots, l'Accord de Paris se caractérise par la flexibilité afin de s'adapter aux différences entre les pays industrialisés et les pays en développement. Cela signifie principalement que l'Accord de Paris ne permet pas d'imposer des obligations internationales, mais que celui-ci représente plus un annuaire des efforts que chaque état est prêt à réaliser. L'avantage de cette approche est de permettre de favoriser la participation des états à la lutte contre les changements climatiques, mais cette participation est révocable à tout moment. (Lemoine-Schonne, 2016)

Pour conclure, nous avons appris dans ce point que les grandes lignes mondiales pour les politiques et orientations internationales en termes d'environnement se décident lors de sommets et conférences réunissant une grande partie des leaders du monde. Cependant, le résultat de ces réunions est mitigé (exemple : Protocole de Kyoto), mais la nouvelle approche de l'Accord de Paris offrira plus de liberté aux pays et ce changement de méthodologie a été réalisé dans l'espoir de rendre d'atteindre ensemble le but commun en matière de stabilisation des changements climatiques et des émissions de gaz à effet de serre.

### ***2.1.3 L'Union européenne***

Dans cette partie du second chapitre, nous étudierons le rôle de l'Union européenne dans les réglementations sur le climat et l'objectif de l'Union européenne pour les

prochaines années. La connaissance de ces éléments permettra de mieux comprendre les changements qui s'opéreront sur les entreprises pour l'avenir.

L'Union européenne estime qu'elle peut inciter les autres communautés internationales à réaliser des actions mondiales pour une meilleure régulation des changements climatiques en donnant l'exemple. C'est pourquoi elle prend plusieurs mesures contraignantes pour les états membres qui sont en accord avec le Traité de fonctionnement de l'Union européenne.

#### *2.1.3.1 Le traité de fonctionnement de l'Union européenne (TFUE)*

Dans ce traité, nous pouvons retrouver l'article § 191 du TFUE (2012) qui nous exprime les objectifs de l'Union par rapport à l'environnement. L'Union a pour objectif de contribuer à *« la préservation, la protection et l'amélioration de la qualité de l'environnement [...] la protection de la santé des personnes, l'utilisation prudente et rationnelle des ressources naturelles [...] la promotion [...], de mesures [...], et en particulier la lutte contre le changement climatique. »* (TFUE, 2012)

Cependant, ces objectifs tiennent en compte *« la diversité des situations dans les différentes régions de l'Union. Elle est fondée sur les principes de précaution et d'action préventive [...] »* (TFUE, 2012) afin de ne pas nuire aux développements des pays.

L'article § 192 du TFUE (2012) nous apprend que le Parlement européen et le Conseil, *« statuant conformément à la procédure législative ordinaire et après consultation du Comité économique et social et du Comité des régions, décident des actions à entreprendre par l'Union en vue de réaliser les objectifs de l'article 191. »* (TFUE, 2012)

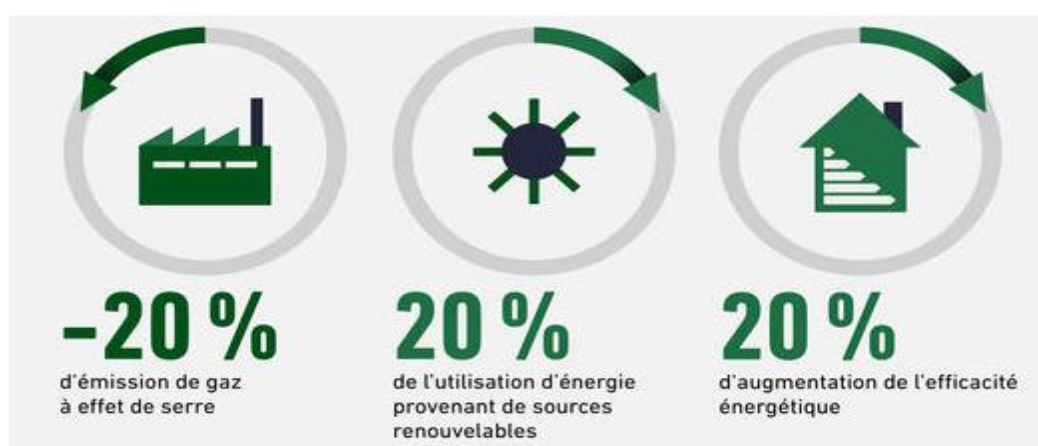
Grâce à ces deux articles du Traité de fonctionnement de l'Union européenne, nous pouvons comprendre les objectifs et les principes qui orientent les actions de l'Union européenne. En effet, nous apprenons que le principe de précautions, d'actions préventives et des

corrections des dégâts causés à l'environnement régissent les politiques européennes en matière de protection de l'environnement et de changement climatique. (Ministère des Affaires étrangères et du Développement international, 2015)

Par exemple, en 2005, le Système d'échange de quotas d'émission (SEQE) a vu le jour et limite les émissions globales de plusieurs installations à travers l'Europe. Si une installation n'atteint pas sa limite, elle peut revendre l'excédent à une autre installation qui dépasse son plafond. L'intérêt de cette mesure est d'encourager les personnes ayant besoin de plus de quotas d'investir dans des mesures ou de nouvelles technologies qui réduisent leurs émissions. (Commission européenne, 2015)

### 2.1.3.2 La stratégie « Europe 2020 »

Ces mesures sont dans la lignée de la stratégie « Europe 2020 » qui vise « à réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'UE de 20 %, à porter la part des sources d'énergies renouvelables à 20 % et accroître de 20 % l'efficacité énergétique d'ici à 2020. » (Commission européenne, 2015) Ces grands objectifs sont transposés en objectifs nationaux afin que chaque pays puisse voir les progrès réaliser.



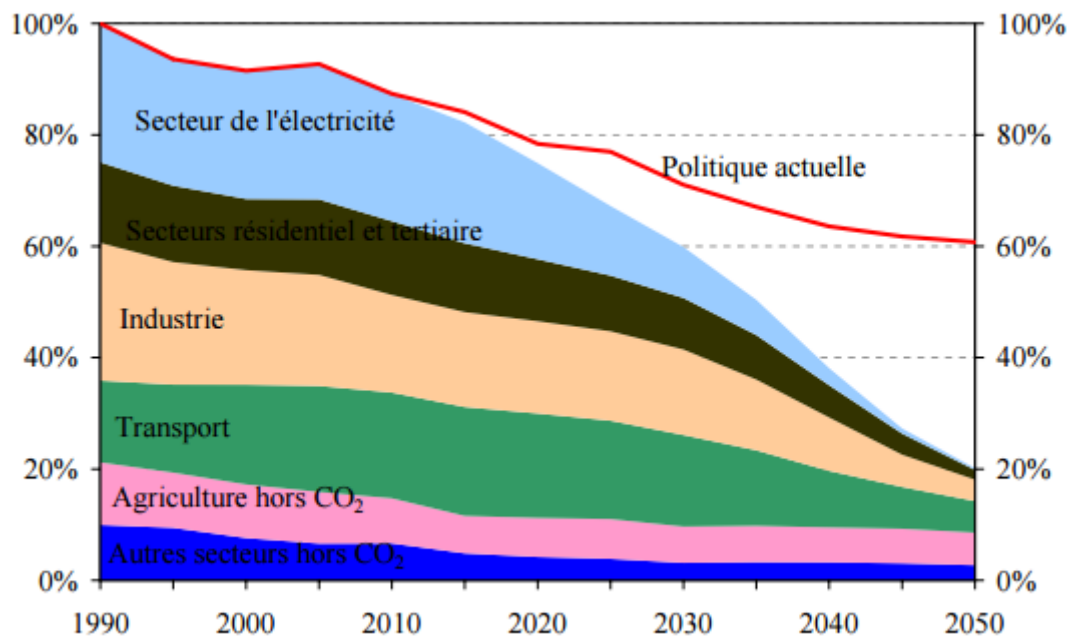
Graphique 5 : Présentations des 3 objectifs de la stratégie Europe 2020 (Environnement, énergie, climat, 3 priorités pour l'Europe !, 2014)

De plus, la stratégie Europe 2020 ne se concentre pas uniquement sur la diminution des gaz à effet de serre, mais également sur la collaboration étroite entre économie, croissance et amélioration de l'environnement. En effet, la stratégie veut « *développer la bioéconomie comme élément clé d'une croissance verte et intelligente en Europe.* » (Piermario, 2012) Les dirigeants européens pensent que les changements au niveau des technologies climatiques peuvent même être bénéfique pour la croissance au sein de l'Europe et offrir plus de choix aux consommateurs : « *les progrès de la recherche en matière de bioéconomie et l'adoption d'innovations permettront à l'Europe de mieux gérer ses ressources biologiques renouvelables, de créer de nouveaux marchés et de diversifier l'offre de denrées alimentaires et de bioproduits.* » (Piermario, 2012)

#### 2.1.3.3 La stratégie pour 2050

En mars 2011, la Commission européenne a adopté un document qui explique les étapes importantes pour la réalisation des objectifs pour 2050. Ce document est une communication « *offre à ses États membres un cadre général à long terme dans lequel se pencher sur le problème de la durabilité et sur les effets transfrontières de phénomènes qui ne pourraient être traités au seul niveau national.* » (Commission européenne, 2011)

Dans cette communication, nous pouvons retrouver les principaux objectifs de l'Europe qui sont de « *passer à une économie compétitive à faible intensité de carbone d'ici 2050* » (Commission européenne, 2011) et de permettre une réduction des émissions de gaz à effet de serre « *à raison de 80 % à 95 % d'ici 2050 par rapport au niveau de 1990* » (Commission européenne, 2011). Ces montants sont ceux qui sont préconisés par la communauté internationale. Cette stratégie est décomposée en plusieurs étapes et objectifs intermédiaires pour 2030 et 2040. Dans le graphique n°6, nous pouvons retrouver la figure réalisée par la Commission européenne (2012) qui nous montre l'objectif de l'Europe à l'horizon 2050 par rapport à la diminution des gaz à effets de serre et l'effet de la politique actuellement mise en place par l'Europe.



Graphique 6 : Présentation des objectifs de l'Union européenne pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre en Europe. (100 % = 1990) (Commission européenne, 2011)

#### 2.1.3.4 Les actions de l'Union européenne et applications des politiques

Les politiques de l'Union européenne sur l'environnement sont appliquées grâce à l'application de la législation. En effet, depuis les années 1970, « l'UE a adopté plus de 200 actes législatifs pour protéger l'environnement. Mais il ne suffit pas de légiférer, encore faut-il que les actes soient correctement appliqués et exécutés. » (Commission européenne, 2014) Ce dernier point n'est pas aisé puisqu'il y a énormément d'acteurs dans la construction des politiques environnementales de l'Union européenne.

Les directives européennes représentent une grande partie de ces législatives et « une fois adoptée au niveau européen, la directive doit ensuite être transposée par les pays de l'UE dans leur droit national en vue d'être appliquée. » (« EUR-Lex - I14527 - EN - EUR-Lex », 2017) Cependant, cet instrument est relativement souple puisqu'elle permet aux états d'adapter

les moyens pour parvenir à l'obligation de résultat. (« EUR-Lex - I14527 - EN - EUR-Lex », 2017)

Par exemple, la directive 2004/35/CE du Parlement européen relative à la prévention et la réparation des dommages environnementaux a été adaptée lors d'une modification de l'arrêté royal du 3 août 2007. Une adaptation est « *que les exploitants déterminent les mesures de réparation possibles et les soumettent à l'approbation de l'autorité compétente.* » (Delafortrie, & Springael, 2015)

Le second moyen d'action de l'Union européenne pour l'application de sa politique environnementale est d'utiliser certains instruments économiques pour favoriser l'utilisation de méthodes ou de produits plus respectueux. Par exemple, l'utilisation de taxes ou de subventions peut amener les entreprises à agir différemment. (Commission européenne, 2014)

Ensuite, la sensibilisation de l'opinion publique à l'importance de la question environnementale joue un rôle clé dans l'application de ces politiques. Par exemple, la « *Semaine verte organisée à Bruxelles permet à plusieurs milliers de personnes de débattre autour de thèmes liés à l'environnement.* » (Commission européenne, 2014)

Pour finir, le dernier moyen d'action est d'encourager l'innovation et plus particulièrement l'éco-innovation. L'objectif est d'aider à « *financer la recherche des entreprises éco-innovantes.* » (Commission européenne, 2014)

## 2.2 Compendium du chapitre 2

Dans ce chapitre, nous avons eu l'occasion d'en apprendre plus sur la construction des politiques environnementales dans le monde et en Europe. Nous avons commencé par étudier le chemin qui a été fait par les dirigeants mondiaux à travers le Sommet de la Terre jusqu'aux conférences des Parties (ou COP) qui ont permis de réaliser plusieurs grandes

avancées telles que le Protocole de Kyoto ou l'Accord de Paris. Même si certains de ces travaux, réalisés conjointement par plusieurs états, n'ont pas eu les effets escomptés, nous ne pouvons nier leurs importances dans les constructions des politiques sur le climat et l'adaptation des politiques aux contextes actuels, qui requièrent plus de souplesse pour les états, même si cette souplesse a un risque de réduire l'efficacité des politiques internationales.

Ensuite, nous avons analysé l'impact de l'Union européenne sur les réglementations sur le climat et les objectifs que poursuit l'Union par rapport aux changements climatiques. Entre la stratégie à l'horizon de 2020 et la vision pour 2050, beaucoup de challenges restent à être réalisés pour l'Europe, surtout après la période de crise qui a traversé les états membres depuis 2008.

Pour finir, nous avons parcouru les principales actions de l'Union que ça soit au niveau de l'implémentation de règles législatives, de la prévention, de la sensibilisation de l'opinion publique ou encore de l'encouragement aux entreprises pour innover dans les technologies vertes.

## Chapitre 3 : L'influence des changements climatiques sur les entreprises européennes.

Dans le précédent chapitre, nous avons appris que l'Union européenne poursuivait plusieurs stratégies afin de stabiliser les changements climatiques. Pour se donner les moyens d'atteindre ces objectifs, la Commission européenne crée des normes contraignantes afin de sanctionner les pratiques nuisant à l'environnement, mais elle s'attarde également sur le développement durable en promouvant le développement de technologie à faible émission de carbone. L'objectif de ce chapitre est de comprendre comment l'Europe oriente les entreprises pour agir pour l'objectif commun et quels sont les outils mis à disposition des entreprises.

La réalisation de ces stratégies ne réussira que si l'ensemble des acteurs prennent leurs responsabilités et agissent avec les mêmes objectifs. Dans ces acteurs, nous retrouvons les entreprises qui sont de « *grosses consommatrices d'énergie et des sources majeures d'émissions* » (OCDE, 2011) et qui ont un rôle majeur à jouer dans la décarbonation de l'économie.

De plus, « *les pressions exercées sur les entreprises pour qu'elles luttent contre le changement climatique s'intensifient. L'aspiration de la société à ce que leur comportement favorise un développement durable [...] s'exprime par des voies diverses, notamment les politiques et les réglementations nationales, les exigences des investisseurs, des consommateurs et d'autres entreprises, ainsi que par les déclarations et instruments internationaux, tels que les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.* » (OCDE, 2011) Nous comprenons dès lors que les entreprises ont un ensemble d'obligations à prendre en considération afin de diminuer les effets de leurs activités sur le climat. (OCDE, 2011)

### 3.1 Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

Ces principes sont des recommandations pour les entreprises internationales, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas contraignants, mais qu'ils sont créés pour favoriser une bonne gestion de la part des entreprises sur plusieurs thèmes. Nous nous concentrons sur la partie étant directement liée à l'environnement et qui présente 8 principes qui permettent aux entreprises de contribuer à la réalisation des différentes stratégies environnementales de l'Europe. (OCDE, 2011b)

- Principe 1 : Les entreprises doivent « *Mettre en place et appliquer un système de gestion environnementale adapté à l'entreprise et prévoyant [...] la collecte et l'évaluation [...] d'informations [...] relatives aux effets potentiels de leurs activités sur l'environnement [...], la fixation d'objectifs mesurables [...] et le suivi et le contrôle régulier des progrès réalisés* » (OCDE, 2011b, p. 50)
- [...]
- Principe 3 : « *Évaluer et prendre en compte, lors de la prise de décision, les effets prévisibles sur l'environnement [...] et les entreprises devraient réaliser une évaluation appropriée d'impact sur l'environnement.* » (OCDE, 2011b, p. 50)
- [...]
- Principe 6 : « *S'efforcer constamment d'améliorer leurs performances environnementales au niveau de l'entreprise et, le cas échéant, de sa chaîne d'approvisionnement [...]* » (OCDE, 2011b, p. 51)
- Principe 7 : « *Offrir aux travailleurs un enseignement et une formation appropriés sur les questions de santé et de sécurité de l'environnement, notamment la manipulation des matières dangereuses et la prévention des accidents affectant l'environnement [...]* » (OCDE, 2011b, p. 51)
- Principe 8 : « *Contribuer à la mise au point d'une politique publique en matière d'environnement qui soit bien conçue et économiquement efficiente au moyen, par*

*exemple, de partenariats ou d'initiatives susceptibles d'améliorer la sensibilisation et la protection environnementales. » (OCDE, 2011b, p. 51)*

### **3.1.1 Conclusion**

En analysant les principes directeurs, nous pouvons conclure que l'Europe veut encourager les entreprises à la poursuite de l'objectif environnemental en mettant en place des systèmes de gestion environnementale, en tenant en compte l'impact de leurs activités, et ce, sans laisser place à l'incertitude. L'Europe encourage également l'amélioration des processus de productions (l'éco-innovation) et l'implication de chaque partie prenante. (OCDE, 2011b)

## **3.2 Le Management environnemental ou le Système de management environnemental (SME) et ces outils (EMAS et ISO 14001)**

Comme nous l'avons vu dans le point précédent (3.1) les entreprises ont un rôle particulièrement important à jouer dans les politiques de stabilisation du climat et doivent prendre leurs responsabilités quant aux questions environnementales et l'impact de leurs activités sur la société. Cette responsabilité sociale des entreprises (RSE) a pour objectif *« l'intégration d'objectifs sociaux et environnementaux dans la stratégie et la prise en compte des attentes des parties prenantes. Au nom de cette responsabilité, les dirigeants d'entreprises adoptent des instruments permettant d'opérationnaliser les objectifs stratégiques annoncés et de les intégrer aux systèmes d'information et de pilotage » (Renaud, 2011, p.80).*

Le management environnemental est un *« outil de gestion permettant aux entreprises de contrôler et réduire les impacts environnementaux de leurs opérations » (Gendron, 2004,*

p.59) qui implique l'ensemble des parties prenantes (client, fournisseur, etc.) d'une entreprise afin de mettre œuvre les objectifs environnementaux. (Renaud, 2011)

Plus précisément, Chan (2007) décrit le SME comme une approche managériale pour prendre en compte les aspects environnementaux des opérations d'une entreprise en contrôlant l'impact des activités, des produits ou des services sur l'environnement.

Certains outils destinés aux entreprises ont été développés afin d'évaluer et améliorer la politique environnementale d'une organisation. Ces outils qui servent de ligne directrice pour la conception de système de management environnemental et la certification des systèmes. Les deux outils les plus connus sont EMAS et ISO 14001.

### **3.2.1 Les certifications EMAS et ISO 14001**

Dans ce point, nous introduirons les deux certifications les plus utilisées en Europe et qui ont été développées afin de pouvoir permettre aux entreprises d'évaluer leurs systèmes de gestion environnementale.

Avant de commencer, il est important de définir ce qu'est la certification. Selon l'organisation internationale de normalisation (ISO), la certification est *« est un instrument utile qui, en démontrant que votre produit ou service répond aux attentes de vos clients, renforce votre crédibilité. Dans certains secteurs, elle est même une obligation légale ou contractuelle. »* (ISO, 2017c)

Le règlement EMAS et la norme ISO 14001 servent comme références dans la mise en place de SME, c'est-à-dire qu'ils ne présentent que des modèles, des guides ou des modes d'emploi en fournissant un cadre méthodologique afin de permettre aux entreprises d'intégrer dans la gestion journalière les questions liées à l'environnement. (Bauraing, Nicolas, & von Frenckell, 2000)

Les certifications, que ça soit aux normes ISO ou EMAS ont pour objectif de prouver aux acteurs extérieurs que l'entreprise (ou l'organisation) est en accord avec les normes et qu'elle prend en considération les exigences pour l'obtention de cette certification. En d'autres mots, la certification peut servir de « gage de qualité » pour les parties prenantes.

#### 3.2.1.1 ISO 14001

ISO 14001 est un ensemble de normes créées par l'Organisation Internationale de Normalisation qui est un organisme composé de représentants d'organisations nationales de plusieurs pays et elle produit des normes internationales dans les secteurs commerciaux et industriels. L'objectif est de créer des documents qui *« définissent des exigences, des spécifications, des lignes directrices ou des caractéristiques à utiliser systématiquement pour assurer l'aptitude à l'emploi des matériaux, produits, processus et services. »* (ISO, 2017d)

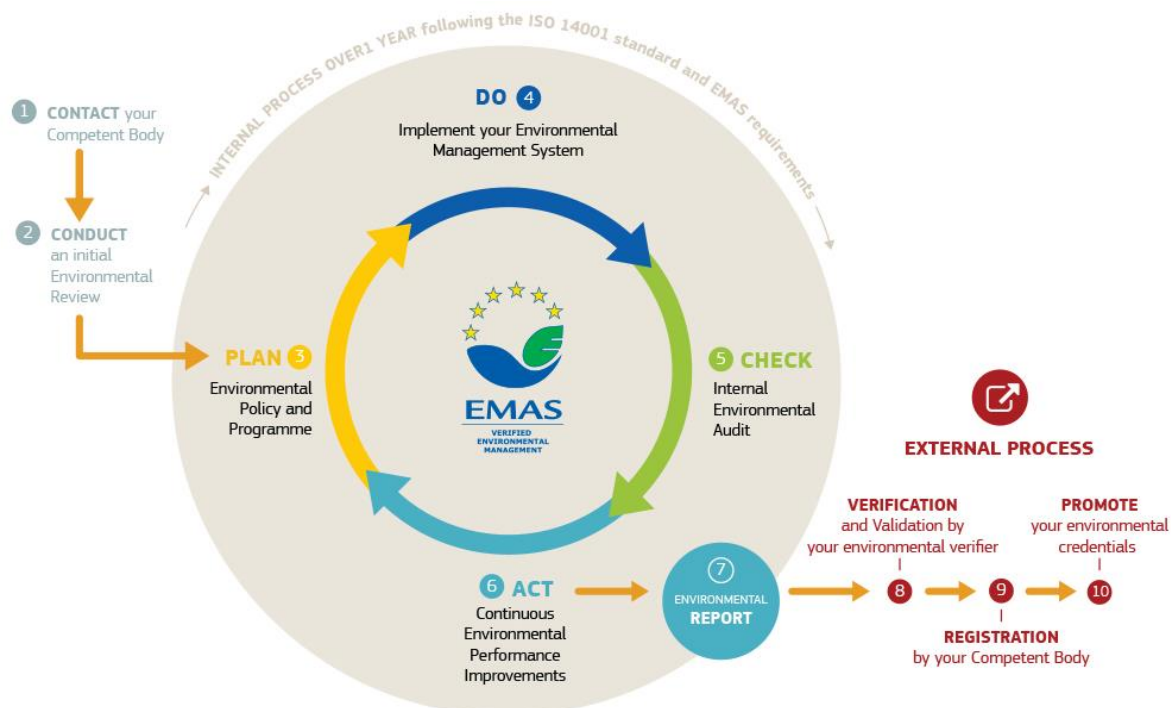
La norme ISO 14001 a pour objectif de citer les exigences pour qu'une entreprise améliore sa performance environnementale, respecte les obligations légales et atteigne ces objectifs en matière d'environnement.

#### 3.2.1.2 EMAS (Eco-Management and Audit Scheme)

EMAS est un instrument de gestion développé par la Commission européenne afin de réduire l'impact environnemental des entreprises, mais également pour renforcer l'implication des employés et renforcer la complaisance avec la loi.

L'obtention de la certification EMAS fonctionne selon un schéma précis (voir graphique 7) et il intègre l'ensemble des exigences de la norme ISO 14001 en plus de se munir d'un principe de transparence, de communication avec la société et une implication importante du personnel. (« EMAS et ISO 14001 », 2017)

De manière générale, la certification EMAS est plus ambitieuse que l'ISO 14001 puisqu'elle tend à intégrer l'ensemble des exigences ISO 14001, mais tente d'aller plus loin en ajoutant différentes dimensions.



Graphique 7 : Présentation de la démarche à suivre pour l'obtention d'un certificat EMAS (European Commission, 2017)

### 3.2.2 Motivations pour les entreprises et limites

Dans ce sous-chapitre, nous présenterons les principales motivations des entreprises pour l'implémentation de système de management environnemental selon le rapport de l'OCDE (n.d.) et nous présenterons également quelques faiblesses de ces motivations.

### 3.2.2.1 « L'amélioration des résultats commerciaux »

« Amélioration des résultats commerciaux » : Grâce à l'utilisation de SME, la gestion globale de l'entreprise est améliorée au niveau de « la réduction des déchets et la prévention de la pollution ; la diminution du nombre d'accidents : la baisse des coûts de dépollution ; et une moindre obligation de réparation des dommages » (OCDE, n.d.)

### 3.2.2.2 « L'accès aux marchés »

« L'accès aux marchés » : La mise en œuvre d'instrument de gestion environnemental permet à certaines entreprises d'accéder à certains marchés spécifiques. Par exemple, l'entreprise Mediq Medeco ne veut collaborer qu'avec des fournisseurs ayant la certification ISO 14001<sup>10</sup>.<sup>11</sup> (Mediq Medeco, 2017)

La réponse aux pressions des clients est l'une des principales motivations qui poussent les entreprises à mettre en place un SME. (Bauraing, Nicolas, & von Frenckell, 2000) Nous pensons directement aux exigences que peut avoir une entreprise sur ces fournisseurs de remplir certaines conditions pour pouvoir continuer à travailler ensemble. Par exemple, nous pouvons observer le cas de Coca-Cola qui annonce dans son « Rapport développement durable 2012/13 » que « Tous les fournisseurs signent le code des fournisseurs du groupe Hellenic et s'engagent ainsi à respecter les règles en matière de sécurité des produits et du travail, droits de l'homme et protection environnementale que nous observons aussi. » (Coca-Cola HBC Suisse SA, 2012)

---

<sup>10</sup> La certification ISO 140001 est « l'évaluation de la conformité implique un processus qui sert à démontrer que votre produit, service, ou système répond aux exigences d'une norme. » (ISO, 2017)

<sup>11</sup> ISO 14001 fait partie de « La famille de normes ISO 14000 donne des outils pratiques aux entreprises et aux organisations de tous types qui souhaitent maîtriser leurs responsabilités environnementales. » (ISO, 2017b)

Cette augmentation des exigences de la part des entreprises et la pression des réglementations nationales ont provoqué chez les entreprises de nouvelles pratiques. Afin d'augmenter la crédibilité pour les clients (entreprises ou particuliers), les entreprises veulent afficher qu'elles prennent en compte les questions relatives à l'environnement. L'un des moyens est la certification telle qu'EMAS et ISO 14001. (Dekhili & Achabou, 2011)

La poursuite de cet objectif amène un nouveau problème qui est *la course à la certification de certaines entreprises*.

En effet, entre 2005 et 2015, le nombre de certificats ISO 14001 décerné aux entreprises a pratiquement triplé<sup>12</sup>. Dans le graphique 8, nous pouvons voir l'évolution du nombre de certificats ISO 14001 entre 2005 et 2015 pour l'ensemble des pays au monde.

<b>Overview of the number of certificate for ISO 14001 (worldwide)</b>						
<b>Year</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
<b>Absolute number</b>	111163	128211	154572	188574	222974	239880
<b>% growth</b>	23%	15%	21%	22%	18%	8%
<b>Year</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	
<b>Absolute number</b>	243393	260852	273861	296736	319496	
<b>% growth</b>	1%	7%	5%	8%	8%	

Graphique 8 : Présentation de l'évolution du nombre de certificats ISO 14001 décerné dans le monde entre 2005 et 2015 (ISO Survey, 2015)

Face à cette augmentation croissante de l'utilisation des certificats, nous devons nous interroger sur la crédibilité que les consommateurs ont vers ces écolabels. C'est ce que

<sup>12</sup> Entre 2005 et 2015, le nombre de certificats est passé de 111 163 à 319 496, soit une augmentation de 2, 874122 (ISO Survey, 2015)

Dekhili & Achabou (2011) ont étudié dans leur ouvrage « *La course des entreprises vers la certification environnementale : quelles conséquences sur la crédibilité des écolabels et la confiance des consommateurs ?* »

Les conclusions de leurs recherches sont multiples. D'une part, la présence d'écolabel (tel que le certificat ISO 14001) n'est pas nécessairement vraiment valorisée par le consommateur et d'autres éléments peuvent rentrer en jeu. Par exemple, le pays d'origine d'un produit peut être un excellent atout si le pays concerné a une bonne réputation sur le plan du respect de l'environnement. Les principales raisons sont un manque de communication de la part des institutions gouvernementales sur le contenu de ces labels et d'autres parts un manque d'informations plus détaillées de la part des entreprises.

### 3.2.2.3 « *La communication avec les parties intéressées* »

« *La communication avec les parties intéressées* » permet à une entreprise d'améliorer son image de marque et sa réputation envers les clients, investisseurs ou autres, car l'entreprise agit au respect des bonnes pratiques. (OCDE, n.d.)

Cependant, la volonté de vouloir améliorer son image de marque peut amener à la problématique du « Greenwashing » qui est défini par « *the act of misleading consumers regarding the environmental practices of a company or the environmental benefits of a product or service.* » (Parguel et al., 2001)

Un exemple simple est de faire une campagne marketing afin de déculpabiliser le consommateur d'acheter un véhicule fortement polluant (De Gerus, 2013)

En d'autres mots, l'objectif est de développer une image de marque qui est en accord avec les principes d'une écologie responsable alors que le coût de ces publicités (vertes) est plus élevé que le coût des actions réellement réalisées en faveur de l'environnement. (Greenpeace France, 2017)

Au niveau des résultats, une stratégie de « Greenwashing » (ou éco-blanchiment) peut être à court terme une stratégie payante, mais sur le long terme, il y a un risque d'être sanctionné par les consommateurs lorsqu'ils s'informent mieux sur l'objectif des campagnes marketing.

En effet, selon Notebaert (2009) et De Gerus (2013), une certaine résistance peut être réalisée par les consommateurs et ils peuvent développer une forme d'activisme envers la marque et la communication. Cette résistance est facilitée par les moyens de communication tels qu'Internet, les réseaux sociaux et d'autres. Un exemple assez marquant de cette résistance est l'élection de la pire campagne d'éco-blanchiment sur le site de Greenpeace ou la possibilité pour chaque internaute d'ajouter sur le site (de Greenpeace) les publicités qui veulent blanchir la réputation d'une entreprise. Nous comprenons qu'Internet offre la possibilité à chaque personne d'être une source d'informations afin de contredire l'intérêt réel d'une marque lors de la création d'une publicité ou campagne d'informations.

Sur le long terme, l'activisme des consommateurs peut porter plus fortement préjudice à une entreprise que les effets positifs que la campagne d'éco-blanchiment peut apporter à l'entreprise. (Notebaert, 2009)

#### 3.2.2.3.1 Le cas de British Petroleum (BP)

Pour illustrer l'éco-blanchiment, nous pouvons parler de British Petroleum qui une entreprise travaillant dans l'industrie du pétrole (extraction, raffinage et vente) et qui est la 6<sup>e</sup> plus grosse entreprise pétrolière au monde<sup>13</sup>. En 2010, une plateforme maritime du groupe BP, connu sous le nom de « Deepwater Horizon », explose et créera « *la plus grande marée noire jamais connue aux États-Unis* » (Le Monde, 2011) et l'une des plus grosses catastrophes écologiques du 21<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>13</sup> Dans le secteur des « Basic Materials » et de l'industrie « Major Integrated Oil & Gas » en utilisant la capitalisation boursière de BP le 18/05/2017 à partir du site Yahoo Finance. (« Stock Screener - Yahoo Finance », 2017)

À partir des années 2000, la compagnie lance une grande campagne marketing qui veut aligner les marques de BP avec les problèmes environnementaux et a modifié son logo pour un logo plus « écofriendly ». Cette campagne se concentrait sur les actions que BP réalise afin de diminuer son impact sur l'environnement. (Barrage, Chyn, & Hastings, 2014)

L'opinion publique commence à se poser des questions et nous pouvons retrouver dans un article du journal The Guardian écrit par Pearce (2008) que les arguments de BP par rapport à ces investissements dans les énergies alternatives ne sont pas si importants que cela. En effet, selon Pearce (2008), les investissements dans les énergies alternatives<sup>14</sup> ne représenteraient que 7 % des investissements totaux prévus pour l'année 2008. Le reste étant pour le développement de l'extraction du pétrole et du charbon. (Pearce, 2008) Ce paragraphe nous montre bien la résistance que peuvent montrer les consommateurs quand une entreprise avance des discours sur le respect de l'environnement.

Bien que le géant de l'industrie pétrolière ait été rendu coupable « *d'avoir essayé de gagner du temps et réduit les coûts sans en considérer les conséquences* », ce qui a mené à la catastrophe de Deepwater Horizon, les résultats de l'étude de Barrage, Chyn, & Hastings (2014) montre que grâce aux précédentes campagnes écologiques de BP, les consommateurs ont, en partie, attribué la catastrophe à de la malchance plutôt qu'à une négligence des bonnes pratiques, preuve que parfois, le « greenwashing » peut fonctionner pour certaines entreprises.

### **3.2.3 Le SME est-il efficace pour la performance économique d'une entreprise ?**

Dans ce point, nous analyserons le lien entre l'adoption d'un système de management environnemental et la performance des entreprises en Europe.

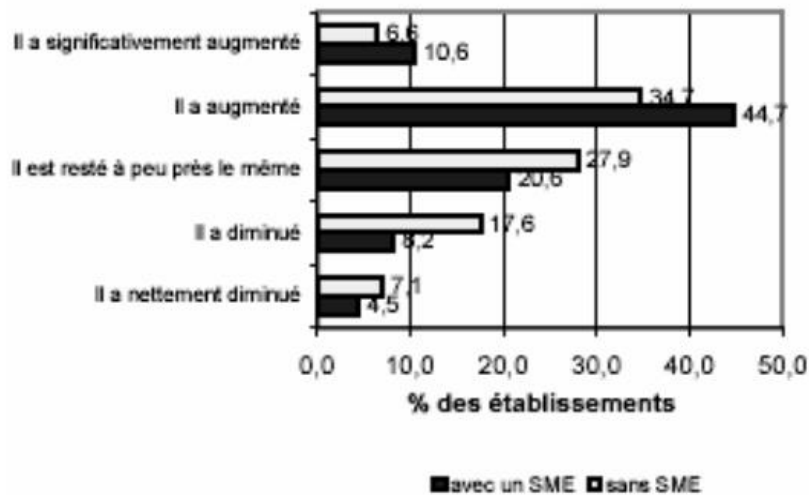
---

<sup>14</sup> Selon The Guardian 2008, les alternatives tiennent en compte le développement du gaz naturel, qui reste une énergie fossile.

Selon Darnall, Henriques, & Sadowsky (2008), la mise en place d'un système de management environnemental peut avoir plusieurs aspects positifs sur une entreprise. Le premier aspect suggère que l'implémentation d'un SME permet de prouver aux parties prenantes qu'une entreprise prend en considération le développement environnemental permet un gain sur les performances financières, au moins sur le court terme, grâce à l'augmentation de la légitimité envers les parties prenantes.

Plus une entreprise adopte un SME qui prend en considération beaucoup d'exigences, plus elle a de chance de pouvoir réaliser un bénéfice financier sur l'implémentation de son SME. Ces chances augmentent encore plus à partir du moment où les entreprises ne sont plus motivées par la pression des parties prenantes, mais par l'optimisation de leurs ressources et de leurs capacités de production. L'une des raisons qui expliquent cette différence est qu'une entreprise qui agit selon la pression des parties prenantes peut prendre des actions symboliques et ne pas nécessairement améliorer l'efficacité interne du management environnemental de l'entreprise sur le long terme. (Darnall et al., 2008)

Ces résultats semblent être confirmés par le rapport de Glachant, Vicarelli, & Vincent (2004) qui a interrogé 270 établissements industriels français afin de connaître la relation entre performance économique et commerciale et la présence ou non d'un SME. *Le graphique 9* nous présente l'évolution du chiffre d'affaires au cours des trois dernières années pour des entreprises françaises avec et sans SME. La conclusion est que les entreprises avec un SME semblent avoir une meilleure évolution de leur chiffre d'affaires.



*Graphique 9* : Évolution du CA des 3 dernières années d'entreprises françaises avec, et sans SME (OCDE, 2004b, p.15)

Un autre exemple est l'étude réalisée par Darnall, Henriques, & Sadorsky (2008) qui nous présente le cas de l'industrie de la mode et du textile et l'impact de l'adoption d'un SME sur les performances financières. Les conclusions sont que l'implémentation d'un SME a un impact significativement positif sur la rentabilité des actifs (ROA) de 1.2 % à 2.9 % et sur les bénéfices (ROS) de 1 % à 3.3 %.

De plus, Ambec & Lanoie (2009) nous apprennent qu'une meilleure performance environnementale (par l'utilisation d'un SME) peut réduire le coût du capital pour une entreprise. En effet, de plus en plus de fonds communs de placements verts existent et les entreprises dites « vertes » ont plus facilement accès aux marchés des capitaux. L'explication est que les investisseurs prennent en considération le niveau de conformité environnemental, car ils peuvent être assurés que leurs fonds seront investis dans des firmes qui respectent certains critères et qu'ils ne serviront pas à payer des litiges environnementaux. (Ambec& Lanoie, 2009)

Pour finir, nous pouvons dire que l'implémentation d'un système de management environnemental peut être une solution pour augmenter la performance économique et financière d'une entreprise et permet aux entreprises un accès plus simple aux marchés des capitaux grâce aux projections à long terme des investisseurs.

### **3.2.4 Conclusion**

Lors de ce sous-chapitre, nous avons eu l'occasion d'en apprendre plus sur le management environnemental et la mise en place de système de management environnemental (SME) au sein des entreprises. L'objectif d'un tel management est de prendre en considération les questions sur le climat dans les opérations journalières d'une entreprise.

Afin de faciliter la mise en place de ces changements, des normes ont été créées et des certifications peuvent être obtenues par les entreprises afin de prouver aux parties prenantes qu'elles prennent en compte les changements climatiques. Nous avons eu l'occasion de découvrir les deux lignes directrices les plus utilisées à travers le monde, à savoir ISO 14001 et EMAS.

Ensuite, nous avons parcouru les principales motivations d'une entreprise pour la mise en place de ces systèmes de gestion environnementale.

Premièrement, la recherche de l'efficacité en matière de gestion des coûts est l'une des raisons qui poussent les entreprises à implémenter des SMEs.

Deuxièmement, la possibilité d'accéder à de nouveaux marchés (ou pouvoir continuer à évoluer au sein d'un marché) est une composante importante, bien que ce point pourrait pousser les entreprises à vouloir obtenir des certificats. Face à ce nombre croissant de certifications, il était important de voir si les consommateurs évaluaient encore ces labels correctement et nous avons trouvé que ces derniers ne les valorisaient plus vraiment, à cause notamment d'un manque de communication de la part des entreprises.

La dernière raison est l'amélioration de l'image de marque de l'entreprise qui veut utiliser un SME comme preuve de bonne pratique environnemental. Le risque est bien entendu de tomber dans une situation d'éco-blanchiment (ou « Greenwashing »), qui peut avoir un impact positif sur le court terme, mais avec l'augmentation de l'activisme des consommateurs et des canaux de communication (Internet, réseaux sociaux), cette raison peut devenir négative pour l'entreprise.

Pour finir, nous nous sommes interrogés sur l'efficacité de ces SMEs. Les résultats sont que l'implémentation de ce type de système de gestion peut améliorer la performance économique et financière d'une entreprise ainsi que l'accès aux marchés des capitaux.

### 3.3 L'éco-innovation

Dans ce troisième sous-chapitre, nous parlerons de l'éco-innovation qui est l'une des recommandations de l'Europe pour les entreprises afin d'améliorer les processus de productions et de trouver des alternatives plus vertes.

L'éco-innovation est perçue par l'OCDE (2010d) comme *« l'élément essentiel des efforts consentis par l'industrie pour parer au changement climatique et parvenir à une "croissance verte" dans l'ère post-Kyoto. Elle appelle une adoption plus rapide des percées technologiques et une application plus générale des solutions existantes, y compris non technologiques. » (OCDE 2010d)*

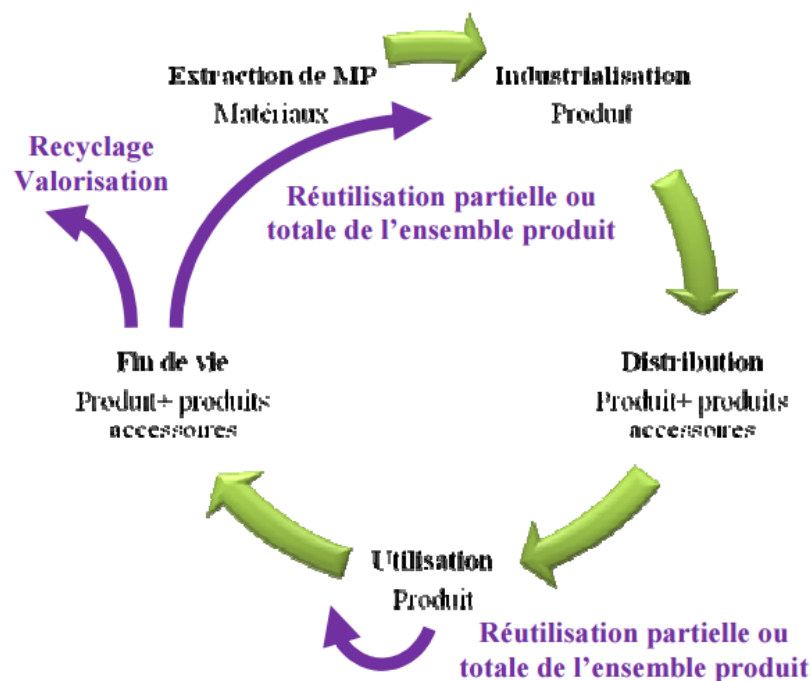
L'objectif est donc de rendre le cycle de vie d'un produit plus efficient afin de réduire son impact sur l'environnement. Que ça soit au niveau de l'extraction des matières premières, de l'industrialisation (fabrications, assemblages...), de la distribution, de l'utilisation et enfin de la fin de vie.

L'éco-innovation se distingue de l'innovation, car ce concept met l'accent sur la réduction des conséquences sur l'environnement au lieu d'être flexible. De plus, l'éco-innovation

s'intéresse également aux structures sociales au sein desquelles une entreprise évolue. Elle prend donc en considération les normes et valeurs de la société. (OCDE 2010d)

Afin d'atteindre l'objectif d'efficience lors du cycle de vie, le World Business Council For Sustainable Development (WBCSD), coalition entre plusieurs entreprises internationales unies par le développement durable à travers la croissance économique, l'équilibre écologique et le progrès social (« About us », 2017), à publier plusieurs orientations pour atteindre cette éco-efficience.

Les grands objectifs sont la réduction des quantités de matériaux utilisés pour la création de biens ou la prestation de service, la réduction du contenu énergétique des biens et services, la réduction de la dispersion de substances toxiques, augmenter le taux de recyclage des matériaux, maximiser l'utilisation de ressources renouvelables, augmenter la durée de vie des produits et enfin, accroître le champ d'utilisation des biens et services. (Samet Kallel, Nadeau, & Ledoux, 2010)



Graphique 10 : Évolution du cycle de vie du produit selon les objectifs du WBCSD (Samet Kallel, Nadeau, & Ledoux, 2010, p.71)

Cette éco-innovation et cette réorientation des recherches devraient se faire naturellement à cause de l'augmentation des combustibles fossiles et de l'augmentation des taxes carbone. Dans les prochaines années, nous connaissons de plus en plus d'innovations dans les technologies sans carbone et cette augmentation sera encore plus importante si les politiques nationales suggèrent aux entreprises de collaborer sur un plan international, plutôt que de garder le savoir au sein d'un pays. De plus, l'aide publique pour encourager la recherche et le développement de nouvelles technologies pourrait être un élément clé pour stimuler l'innovation. (OCDE, 2013)

Pour résumer, nous pouvons dire que l'éco-innovation et le fait de repenser le cycle de vie des biens et services via l'augmentation de l'efficacité des processus est l'une des recommandations de l'OCDE. Cette transition vers des technologies plus vertes sera influencée par l'ensemble des facteurs politiques (aide publique, augmentations des taxes carbone) ainsi que par l'équilibre offre-demande qui devrait infléchir aux entreprises l'innovation technologique de manière naturelle.

### **3.4 Compendium du chapitre 3**

Dans ce troisième chapitre, nous avons eu l'occasion de mieux comprendre comment l'Europe influence le comportement des entreprises afin qu'ils agissent pour la préservation du climat. Outre les règles contraignantes qui s'appliquent à l'ensemble des entreprises à travers le droit environnemental, nous avons appris les grands principes directeurs de l'OCDE.

Ensuite, nous avons pu découvrir les systèmes de gestion environnementale (SMEs) à travers les deux plus célèbres normes. De plus, nous avons eu l'occasion de mieux comprendre ce qui motive les entreprises à implémenter des SMEs ainsi que les points où elles doivent être vigilantes. (« greenwashing » et course à la certification)

Afin, nous avons pu apprendre si les SMEs étaient financièrement efficaces pour les entreprises et nous pouvons conclure grâce à plusieurs études de cas que celui-ci peut avoir un impact favorable sur le développement d'une entreprise et sur l'accessibilité des marchés des capitaux.

Pour terminer, nous avons eu un aperçu de l'éco-innovation, qui est l'une des principales recommandations de l'Europe pour les entreprises afin d'améliorer les processus de productions et de trouver des alternatives plus vertes. Cette éco-innovation devrait se dérouler de manière naturelle grâce à l'équilibre offre-demande ainsi que l'aide publique.

## Pour aller plus loin

Les questions liées à l'environnement sont extrêmement nombreuses et il y a énormément de sujets à couvrir lorsque nous désirons analyser l'ensemble des répercussions sur la gestion managériale des changements climatiques.

Pour aller plus loin par rapport à ce mémoire, nous ne pouvons que conseiller de se concentrer sur la communication des stratégies environnementales des entreprises sur les membres du personnel (comment augmenter la participation des membres aux stratégies de réduction des déchets, comment sont-ils impactés lors de la prise de décisions pour l'environnement au profit de la croissance, etc.) ainsi que les relations entre les parties prenantes.

De plus, dans 3 ans l'Europe devra réévaluer les mesures qu'elle a déjà mises en place pour atteindre les objectifs de 2030 et 2050. Il peut être intéressant d'avoir un aperçu de ces progrès lorsque cette étape importante sera franchie afin de savoir si des politiques plus contraignantes seront mises en place pour l'avenir.

Il peut être également intéressant de se concentrer sur l'évolution de la compétitivité entre nations et comprendre pourquoi certaines entreprises préfèrent délocaliser leurs activités polluantes plutôt que de s'aligner sur les exigences émises pour une communauté ou un pays. Les avantages offerts par certains pays peuvent être à prendre en considération lors de la gestion d'une entreprise même s'il doit y avoir une importante question éthique à se poser sur ce sujet.

Pour finir, comprendre plus en détail comment les pays de l'Union européenne réagissent aux directives européennes et comment ils comptent stimuler le développement durable peut être une bonne piste de réflexion pour mieux comprendre le paysage législatif des prochaines années pour les entreprises internationales et travaillant en Europe.

## Conclusion

À travers ce mémoire, nous avons réussi à mieux comprendre l'effet des problèmes environnementaux sur les entreprises et sur la gestion managériale de ces dernières.

En effet, dans le premier chapitre, nous avons appris que les premières préoccupations internationales sur le climat ont débuté dans les années 1970 et qu'il aura réellement fallu attendre les années 1990 pour avoir de véritables conventions internationales sur l'environnement. De plus, nous avons eu l'occasion d'apprendre qu'à l'horizon 2050, les besoins énergétiques totaux subiront une augmentation de  $\pm 80\%$  ainsi qu'une augmentation du nombre d'habitants de 1,5 milliard. Ces changements auront un impact sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) de plus de 50 % avec comme conséquence directe l'augmentation de la température moyenne mondiale de 3 °C à 6 °C, mais également sur la qualité de l'air urbain et l'augmentation des risques de pénuries d'eau qui entrainera un ralentissement du développement économique de certains pays.

D'un point de vue économique, ces changements pourraient avoir selon Stern, un impact sur le PIB global entre 5 et 20 % alors que la mise en place de mesures permettant de stabiliser les changements n'aurait qu'un impact minime sur l'économie (de l'ordre de 1 % du PIB global) et permettrait même de créer de nouvelles opportunités de marché grâce à l'innovation des entreprises.

Nous sommes également resté ouvert sur l'opinion des climatosceptiques qui reproche principalement aux climatologues d'hypersimplifier le lien entre hausses des températures et les émissions de GES sans s'interroger sur d'autres sources et d'utiliser des méthodologies peu fiables et incomplètes ainsi que d'ignorer les conséquences de politiques environnementales sur la croissance et sur les inégalités sociales.

Ensuite, le second chapitre nous a permis de mieux comprendre la construction des politiques environnementales internationales à travers le Sommet de la Terre qui aura attiré l'attention internationale sur les questions environnementales et plus particulièrement sur

les questions liées à la dégradation de l'environnement. Grâce à ces réunions qui s'organisent tous les 10 ans, nous avons eu lors du Sommet de Rio de Janeiro, la construction de plusieurs grandes conventions et programmes d'actions signés par la majorité des états tels que la Convention-cadre des Nations Unies qui donneront naissance aux conférences des Parties.

Ces conférences permettront d'annualiser les réunions entre leaders mondiaux afin de prendre des actions plus rapidement et de mieux surveiller l'évolution. C'est lors de ces conférences que le Protocole de Kyoto et l'Accord de Paris ont été négociés afin que chaque état prenne ces responsabilités et s'accordent sur des objectifs communs tels que la diminution des émissions de gaz à effet de serre. L'Union européenne joue également un grand rôle dans ces orientations communes grâce à la diffusion de la stratégie « Europe 2020 » qui prévoit une diminution des gaz à effet de serre de 20 % et une utilisation des énergies alternatives de 20 %. L'Europe poursuit même en définissant la stratégie à l'horizon 2050 en proposant une diminution de 80 % des GES.

Enfin, nous avons pu étudier l'impact des changements climatiques sur la gestion des entreprises européennes. Premièrement, l'Europe définit plusieurs grands principes pour les entreprises internationales qui les orientent pour mieux prendre en considération les questions environnementales.

Le premier conseil est de mettre en place un système de management environnemental (SME) qui permettra aux entreprises de mieux intégrer les politiques dans la gestion journalière. Afin de les aider à l'implantation de ces SME, des normes telles qu'EMAS et ISO 14001 ont été créés afin de guider et de conseiller les bonnes pratiques. La mise en place d'un SME est guidée par plusieurs motivations comme l'amélioration des résultats commerciaux en ayant une meilleure gestion des déchets, réduire le coût des sanctions et d'autres.

Ensuite, l'accessibilité à certains marchés ou la sécurisation de leur place sur un marché est la raison suivante qui pousse les entreprises à mettre en place de tels systèmes.

Par après, la communication avec les parties intéressées est la dernière raison, selon l'OCDE, qui motive les entreprises.

Cependant, il faut faire attention à ne pas tomber dans des dérives telles que la course à la certification ou le « Greenwashing » (ou éco-blanchiment) qui peuvent avoir des effets néfastes pour l'entreprise telles qu'une diminution de la valeur perçue<sup>15</sup> par les consommateurs.

Au niveau de l'amélioration des performances économiques, l'implantation d'un SME semble avoir un effet positif sur les performances d'une entreprise. Particulièrement sur le chiffre d'affaires, le ROA et le ROS ainsi que sur l'accessibilité au marché des capitaux pour les entreprises.

Nous nous sommes également intéressés à l'éco-innovation qui veut redéfinir le cycle de vie des biens et services par l'augmentation de l'efficacité des processus. Cette transition vers des technologies plus vertes sera influencée par l'ensemble des facteurs politiques (aide publique, augmentations des taxes carbone) ainsi que par l'équilibre offre-demande qui devrait infléchir aux entreprises l'innovation technologique de manière naturelle.

Pour terminer cette conclusion, ce mémoire aura permis selon nous de résumer les situations environnementales en se basant sur l'impact sur la société et l'économie, mais en restant également ouvert à l'opinion divergente. Il aura également permis de se rendre compte qu'un SME peut avoir un effet positif sur la performance d'une entreprise tout en diminuant son impact sur l'environnement si celui-ci est mis en place pour les bonnes motivations. Cependant, beaucoup de questions restent ouvertes et nous vous conseillons grandement de lire la rubrique « Pour aller plus loin » afin de prendre en considération des questions que nous n'avons pas abordées durant ce mémoire.

---

<sup>15</sup> La valeur perçue est la valeur qu'un consommateur attribue à un bien ou service. Ce n'est pas nécessairement monétaire.

## Bibliographie

*About us.* (2017). *World business council for sustainable development.* En ligne

<http://www.wbcsd.org/Overview/About-us>

AFP. (2009). Un « Climategate » fait des vagues à la veille du sommet de Copenhague. *RTBF.*

En ligne [https://www.rtf.be/info/societe/detail\\_un-climategate-fait-des-vagues-a-la-veille-du-sommet-de-copenhague?id=5329713](https://www.rtf.be/info/societe/detail_un-climategate-fait-des-vagues-a-la-veille-du-sommet-de-copenhague?id=5329713)

Ambec, S. & Lanoie, P. (2009). Performance environnementale et économique de l'entreprise. *Economie & prévision*, 190-191,(4), 71-94.

<http://www.cairn.info/revue-economie-et-prevision-2009-4-page-71.htm>.

Andrieux, S. & Van Effenterre, C. (2009). Polémiques autour du rapport Stern. *Regards croisés sur l'économie*, 6,(2), 72-74. doi:10.3917/rce.006.0072.

Articles 191 et 192 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne, J.O.C.E., C 326, 26 octobre 2012, p. 1 à 390.

Barrage, L., Chyn, E., & Hastings, J. (2014). Advertising as Insurance or Commitment?

Evidence from the BP Oil Spill. <http://dx.doi.org/10.3386/w19838>

Bauraing, E., Nicolas, J., & von Frencckell, M. (2000). *Mise en place d'un système de*

*management environnemental* (1 st ed.). Arlon : Ministère de la région Wallonne.

Bellanger, E. (2015). Protocole de Kyoto : dix ans après, tout reste à faire. *Le Monde*.

Boillot Grenon, F. (2015). L'émergence tardive de la communication de l'environnement et du développement durable. *Hermès, La Revue*, 71,(1), 161-163.

Bouslah, K., M'zali, B., Kooli, M. & Turcotte, M. (2006). Responsabilité sociale et environnementale, certifications et performance financière. *Gestion*, vol. 31,(2), 125-133. doi:10.3917/riges.312.0125.

Buncombe, A. (2017). Donald Trump 'won't discuss climate change' at meeting with Xi Jinping despite US and China being worst polluters. *The Independent*.

Célestin-Urbain, J. (2008). Conséquences économiques à long-terme du changement climatique. *Economie & prévision*, 185,(4), 149-156.  
<http://www.cairn.info/revue-economie-et-prevision-2008-4-page-149.htm>

Chabason, L. (2013). Droit international de l'environnement, point d'étape. *Revue Projet*, 333,(2), 69-75. doi:10.3917/pro.333.0069.

Chambre des représentants. (1971). *Annales parlementaires - Séance du mardi 23 mars 1971* (pp. 2-3). Bruxelles.

Chan, W. (2007), 'Environmental measures for hotels' environmental management systems ISO 14001', *International Journal of Contemporary Hospitality Management*, Vol. 21 No. 5, pp. 542-560.

Chartier, D. & Foyer, J. (2012). Rio+20 : la victoire du scénario de l'effondrement ?. *Ecologie & politique*, 45,(2), 117-130. doi:10.3917/ecopo.045.0117.

*Chiffrer le coût de l'inaction, un tournant dans la prise de conscience climatique ?*. (2017). *Novethic.fr*. En ligne <http://www.novethic.fr/empreinte-terre/climat/isr-rse/chiffrer-le-cout-de-l-inaction-un-tournant-dans-la-prise-de-conscience-climatique-143650.html>

Coca-Cola HBC Suisse SA. (2012). *Rapport développement durable 2012/13*. Coca-Cola HBC Suisse SA.

Cohen, N., & Robbins, P. (2011). *Green cities* (1st ed.). London [etc.]: SAGE.

Commission des Communautés européennes contre Royaume de Belgique, C-68/81 (Cour de Justice des Communautés européennes 2017).

Commission Européenne. (2001). *La responsabilité sociale des entreprises (RSE) dans l'UE - Emploi, affaires sociales et inclusion*. En ligne <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=331&langId=fr>

Commission européenne. (2011). *Feuille de route vers une économie compétitive à faible intensité de carbone à l'horizon 2050* (pp. 1-16). Bruxelles.

Commission européenne. (2014). *Environnement* (1 st ed.). Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne.

Commission européenne. (2015). *Action pour le climat* (1 st ed.). Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne.

Darnall, N., Henriques, I., & Sadowsky, P. (2008). Do environmental management systems improve business performance in an international setting?. *Journal Of International Management*, 14(4), 364-376.  
<http://dx.doi.org/10.1016/j.intman.2007.09.006>

Darnall, N., Henriques, I., & Sadowsky, P. (2008). Do environmental management systems improve business performance in an international setting?. *Journal Of International Management*, 14(4), 364-376.  
<http://dx.doi.org/10.1016/j.intman.2007.09.006>

De Gerus, E. (2013). *Le phenomene de greenwashing et son impact sur les consommateurs : Une etude multiculturelle* (Order No. MR96286). En ligne <https://search-proquest-com.proxy.bib.ucl.ac.be:2443/docview/1478020122?accountid=12156>

de Sadeleer, N. (2014). *La Cour de justice de l'Union européenne condamne financièrement la Belgique pour ses insuffisances en matière d'eaux usées : comment répartir la*

*condamnation entre les trois Régions ?*. Justice en ligne. En ligne <http://www.justice-en-ligne.be/article607.html>

Dekhili, S. & Achabou, M. (2011). La course des entreprises vers la certification environnementale : quelles conséquences sur la crédibilité des écolabels et la confiance des consommateurs?. *Management & Avenir*, 41,(1), 294-310. doi:10.3917/mav.041.0294.

Delafortrie, S., & Springael, C. (2015). *Mise en oeuvre de la directive sur la prévention et la réparation des dommages environnementaux*. En ligne <http://www.presscenter.be/fr/pressrelease/20151023/mise-en-oeuvre-de-la-directive-sur-la-prevention-et-la-reparation-des-dommages>

*EMAS et ISO 14001*. (2017). *Belgium.be*. En ligne [https://www.belgium.be/fr/environnement/consommation\\_durable/labels\\_ecologiques/emas](https://www.belgium.be/fr/environnement/consommation_durable/labels_ecologiques/emas)

*Environnement, énergie, climat, 3 priorités pour l'Europe !*. (2014). *Europe-en-france.gouv.fr*. En ligne <http://www.europe-en-france.gouv.fr/L-Europe-s-engage/Environnement-energie-climat-3-priorites-pour-l-Europe>

*EUR-Lex - I14527 - EN - EUR-Lex*. (2017). *Eur-lex.europa.eu*. En ligne <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=URISERV%3AI14527>

European Commission. (2017). *EMAS – Environment*. *Ec.europa.eu*. En ligne [http://ec.europa.eu/environment/emas/join\\_emas/how\\_does\\_it\\_work\\_step0\\_en.htm](http://ec.europa.eu/environment/emas/join_emas/how_does_it_work_step0_en.htm)

Fox News. (2009). Scientists Rally to Defend Global Warming.

Gendron, C. (2004), *La gestion environnementale et la norme ISO 14001*, Les Presses Universitaires de Montréal.

Glachant, M., Vicarelli, M., & Vincent, F. (2004). *Management Environnemental : Une Enquête auprès de 270 Etablissements Industriels Français* (1<sup>st</sup> ed., pp. 1-18). Paris.

Global Footprint Network. (2016). *Global Footprint Network*. En ligne <http://www.footprintnetwork.org/>

Gobin, C. (1986). L'État belge et la problématique de l'environnement : Émergence et développement d'un discours. *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 1109,(4), 1-39. doi:10.3917/cris.1109.0001.

Godard, O. (2007). Le Rapport Stern sur l'économie du changement climatique était-il une manipulation grossière de la méthodologie économique ?. *Revue d'économie politique*, vol. 117,(4), 475-506. DOI:10.3917/redp.174.0475.

Greenpeace France. (2017). *Greenwashing au sommet à l'ICCAT*. Greenpeace France. En ligne <https://www.greenpeace.fr/greenwashing-au-sommet-a-liccat/>

Grundmann, R. (2012). "Climategate" and The Scientific Ethos. *Science, Technology & Human Values*, 38, 67-93. <http://dx.doi.org/10.1177/0162243911432318>

Guillemot, H. (2014). Les désaccords sur le changement climatique en France : au-delà d'un climat bipolaire. *Natures Sciences Sociétés*, vol. 22,(4), 340-350. doi:10.1051/nss/2014047.

Huet, S. (2010). Climategate : Phil Jones blanchi. *Libération*. En ligne <http://sciences.blogs.liberation.fr/2010/03/31/climategate-phil-jones-blanchi/>

ISO Survey (2015), En ligne <https://www.iso.org/the-iso-survey.html>.

ISO. (2017). *Certification & conformité*. En ligne <https://www.iso.org/fr/conformity-assessment.html>

ISO. (2017 b). *Management environnemental*. En ligne <https://www.iso.org/fr/iso-14001-environmental-management.html>

ISO. (2017c). *Certification*. En ligne <https://www.iso.org/fr/certification.html>

ISO. (2017d). *Normes*. *Iso.org*. En ligne <https://www.iso.org/fr/standards.html>

La Commission des Communautés européennes. (1992). *Résumé du Rapport de la Commission des Communautés européennes au Sommet de la Terre* Rapport de la des Communautés au Sommet de la Terre. Rio de Janeiro : La Commission des Communautés européennes.

Lanjouw, J. O., & Mody, A. (1996). Innovation and the international diffusion of environmentally responsive technology. *Research Policy*, 25(4), 549-571

Le Monde. (2011). Deepwater Horizon : un rapport accuse BP et des sous-traitants.

Le Monde. (2012). Sommets de la Terre, des précédents décevants. En ligne [http://www.lemonde.fr/economie/article/2012/06/20/sommets-de-la-terre-des-precedents-decevants\\_1721568\\_3234.html](http://www.lemonde.fr/economie/article/2012/06/20/sommets-de-la-terre-des-precedents-decevants_1721568_3234.html)

Lemoine-Schonne, M. (2016). La flexibilité de l'Accord de Paris sur les changements climatiques. *Revue juridique de l'environnement*, volume 41,(1), 37-55. <http://www.cairn.info.proxy.bib.ucl.ac.be:8888/revue-revue-juridique-de-l-environnement-2016-1-page-37.htm>.

Mahrane, Y., Fenzi, M., Pessis, C., & Bonneuil, C. (2012). De la nature à la biosphère : L'invention politique de l'environnement global, 1945-1972. *Vingtième Siècle. Revue D'histoire*, (113), 127-141. Retrieved from <http://www.jstor.org/stable/41330307>

Mayer, B. (2016). Enjeux et résultats de la COP21. *Revue juridique de l'environnement*, volume 41,(1), 13-17. <http://www.cairn.info.proxy.bib.ucl.ac.be:8888/revue-revue-juridique-de-l-environnement-2016-1-page-13.htm>.

Mediq Medeco. (2017). *Collaboration avec des partenaires*. *Mediqmedeco.be*. En ligne [https://www.mediqmedeco.be/fr-BE/3\\_Over%20Ons/3\\_3%20Samenwerking%20met%20Partners\\_N3](https://www.mediqmedeco.be/fr-BE/3_Over%20Ons/3_3%20Samenwerking%20met%20Partners_N3)

Ministère des affaires étrangères et du développement international. (2015). *Les politiques environnementale et climatique de l'Union européenne*. Paris.

Notebaert, J. (2009). L'ÉCO-BLANCHIMENT : Une stratégie à risque face à la résistance des consommateurs. *Décisions Marketing*, (53), 71-74. En ligne <https://search-proquest-com.proxy.bib.ucl.ac.be:2443/docview/220533931?accountid=12156>

OCDE (2011 b), Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Éditions OCDE. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264115439-fr>

OCDE (2010d), *L'éco-innovation dans l'industrie : favoriser la croissance verte*, Éditions OCDE, Paris.

DOI : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264079557-fr>

OCDE (2011), *La transition vers une économie sobre en carbone : objectifs publics et pratiques des entreprises*, OCDE Publishing, Paris.

DOI : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264090255-fr>

OCDE (2012), *Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2050 : Les conséquences de l'inaction*, OCDE Publishing, Paris.

DOI : [http://dx.doi.org/10.1787/env\\_outlook-2012-fr](http://dx.doi.org/10.1787/env_outlook-2012-fr)

OCDE. (2013). *Politique énergétique et climatique. Études De L'ocde Sur L'innovation Environnementale*. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264200388-fr>

OCDE. *L'environnement et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales Instruments et méthodes pour les entreprises* (1 st ed.). OCDE Edition.

Organisation des Nations Unies. (1992). *Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques*.

Organisation des Nations Unies. (1992). *Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement*. Rio de Janeiro : Nations Unies.

Organisation des Nations Unies. (1992). *Le Sommet « Planete Terre », couronnement d'une réunion historique, définit les orientations du développement durable*. New-York.  
En ligne <http://www.un.org/french/events/rio92/rioround.htm>

Organisation des Nations Unies. (2002). *La conférence des Nations Unis sur l'environnement et le développement*. Organisation des Nations Unies.

Parguel, B., Benoît-Moreau, F., & Larceneux, F. (2011). How Sustainability Ratings Might Deter “Greenwashing”: A Closer Look at Ethical Corporate Communication. *Journal Of Business Ethics*, 102(1), 15-28. <http://dx.doi.org/10.1007/s10551-011-0901-2>

Pearce, F. (2008). Greenwash: BP and the myth of a world “Beyond Petroleum”. *The Guardian*. En ligne <https://www.theguardian.com/environment/2008/nov/20/fossilfuels-energy>

Piermario, M. (2012). Environnement. *Revue Du Droit De L'union Européenne*, 1, 137-140.

Pinault, J. (2014). *De la mélodie des océans au changement climatique : un combat contre l'ostracisme* (1 st ed.). Paperback.

Pottier, A. (2013). Le discours climato-sceptique : une rhétorique réactionnaire. *Natures Sciences Sociétés*, vol. 21,(1), 105-108. doi:10.1051/nss/2013086.

*Programmes de Développement Régional*. (1979) (1 st ed., pp. 92-93). Bruxelles.

Renaud, A. (2011). Promouvoir un management environnemental participatif. *Gestion*, vol. 36,(3), 80-89. doi:10.3917/riges.363.0080.

Revkin, A. (2009). Hacked E-Mail Is New Fodder for Climate Dispute. *New York Times*. En ligne [http://www.nytimes.com/2009/11/21/science/earth/21climate.html?\\_r=5](http://www.nytimes.com/2009/11/21/science/earth/21climate.html?_r=5) &

Roger, S. (2016). COP22 : les négociations climatiques mettent le cap sur 2018. *Le Monde*. En ligne [http://www.lemonde.fr/cop22/article/2016/11/19/cop22-les-negociations-climatiques-mettent-le-cap-sur-2018\\_5034024\\_5025028.html](http://www.lemonde.fr/cop22/article/2016/11/19/cop22-les-negociations-climatiques-mettent-le-cap-sur-2018_5034024_5025028.html)

Samet Kallel, W., Nadeau, J., & Ledoux, Y. (2010). *développement d'une méthode d'écovnovation* (1 st ed.).

Semo, M., Gautheret, J., & Bonnefous, B. (2017). Sommet du G7 : une déclaration a minima, Donald Trump en opposition ouverte. *Le Monde*.

Stengers, I., 1993. *L'Invention des sciences modernes*, Paris, La Découverte.

Stern, N. (2007). *Economics of climate change: the Stern review* (1st ed.). Cambridge: Cambridge University Press.

Stern, N. (2008). The Economics of Climate Change. *American Economic Review*, 98(2), 1-37. <http://dx.doi.org/10.1257/aer.98.2.1>

*Stock Screener - Yahoo Finance*. (2017). *Finance.yahoo.com*. Consulté le 18 Mai 2017, En ligne [https://finance.yahoo.com/sector/basic\\_materials](https://finance.yahoo.com/sector/basic_materials)

Roosevelt, T. (1910). *Speech at Osawatomie*. Speech, Kansas.

Tsayem Demaze, M. (2012). L'avenir obscur du protocole de Kyoto. *Espace Géographique*, 41(4), 369. <http://dx.doi.org/10.3917/eg.414.0369>

United Nations Department of Economic and Social Affairs/Population Division. (2015). *World Urbanization Prospects: The 2014 Revision* (p. 21). New York.